

OFFICIEL

Bulletin officiel de Pôle emploi

n°85

2 décembre 2016

Sommaire chronologique

Décision DG n°2016-116 du 28 novembre 2016	3
Ouverture d'une sélection interne de conseiller référent (niveau III – filière conseil à l'emploi) et accès à la VIAP sur épreuve de conseiller (niveau II – filière conseil à l'emploi)	
Instruction n°2016-38 du 28 novembre 2016	7
L'aide individuelle à la formation (AIF)	
Décision ARA n°2016-64 DS DT du 1^{er} décembre 2016	15
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des directions territoriales	
Décision ARA n°2016-65 DS DR du 1^{er} décembre 2016	18
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la direction régionale	
Décision ARA n°2016-66 DS Recouvrement du 1^{er} décembre 2016	32
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs en matière de recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources	
Décision ARA n°2016-67 DS Agences du 1^{er} décembre 2016	35
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences	
Décision ARA n°2016-68 DS IPR du 1^{er} décembre 2016	53
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables	
Décision HdF n°2016-80 DS DR du 1^{er} décembre 2016	72
Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale	
Décision HdF n°2016-81 DS Agences du 1^{er} décembre 2016	90
Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences	

[suite du sommaire page suivante](#)

Décision HdF n°2016-82 DS IPR du 1^{er} décembre 2016.....	128
Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Aps irrécouvrables	
Décision HdF n°2016-83 DS PTF du 1^{er} décembre 2016.....	151
Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées	

Décision DG n°2016-116 du 28 novembre 2016

Ouverture d'une sélection interne de conseiller référent (niveau III – filière conseil à l'emploi) et accès à la VIAP sur épreuve de conseiller (niveau II – filière conseil à l'emploi)

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu les articles L.5312-1 et suivants jusqu'à L.5312-14 et R.5312-4, R.5312-5 et R.5312-6 à R.5312-32 du Code du travail,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi, notamment ses articles 7-2 et 8-2,

Vu la décision n°2004-33 du 2 janvier 2004, relative aux conditions pour se présenter aux épreuves de sélection interne,

Vu la décision n°2006-282 du 15 février 2006, relative aux modalités de validation interne de compétences et d'acquis professionnel (VIAP sur dossier), abrogeant la décision n°2004-670 du 27 mai 2004,

Vu l'accord du 13 juillet 2010 portant adaptation de certaines règles de gestion de ressources humaines pour les agents de droit public,

Décide :

Titre 1 - L'ouverture de la sélection interne

Article 1.1 – L'emploi repère concerné

Pôle emploi ouvre une sélection interne sur épreuves pour l'accès à l'emploi de conseiller référent (niveau III, filière conseil à l'emploi).

Le nombre de postes offerts à la sélection interne est fixé à 60.

La liste des lauréats de la précédente sélection interne de conseiller référent sera caduque à la date de la première épreuve de cette sélection, soit le 9 mai 2017.

Article 1.2 – Les conditions de recevabilité

Peuvent participer à cette sélection interne les agents statutaires de droit public occupant l'emploi de conseiller (niveau II, filière conseil à l'emploi) justifiant d'une ancienneté de 2 ans minimum de service effectif dans le niveau d'emplois II à la date de forclusion des candidatures, soit le 27 janvier 2017 :

- et justifiant d'une VIAP sur dossier en cours de validité sur l'un des emplois du niveau II^{*},
- ou à défaut, les agents valides a l'issue de la VIAP sur épreuve qui sera organisée le 7 mars 2017.

* Cf. Accord du 13/07/2010 : extension de la validité d'une VIAP sur dossier précédemment acquise sur une autre filière du même niveau d'emplois.

Article 1.3 - L'inscription à la sélection

Les candidats transmettent leur fiche d'inscription complétée à la direction des ressources humaines de leur région de rattachement par courrier recommandé ou courrier simple (dans ce dernier cas, aucun accusé de réception de leur candidature ne leur sera délivré ; les directions régionales des ressources humaines ne pourront pas être tenues responsables des dossiers qui ne leur seraient pas parvenus) le vendredi 27 janvier 2017 au plus tard, le cachet de La Poste faisant foi. Toute fiche d'inscription postée après cette date, le cachet de La Poste faisant foi, sera déclarée irrecevable.

La fiche d'inscription est disponible sur pole-emploi.intra (Ressources humaines> Carrières> Développement des carrières> Personnels sous statut 2003) à compter du lundi 2 janvier 2017. Elle permet de s'inscrire à la sélection interne de conseiller référent et, pour les candidats qui le souhaitent, à la VIAP sur épreuve de conseiller (voir les informations concernant la VIAP sur épreuve en titre 2).

Les agents justifiant de la VIAP sur dossier doivent demander en parallèle, s'ils ne l'ont pas déjà fait, l'insertion de leur attestation VIAP dans leur dossier individuel à la direction des ressources humaines de leur région.

Sont acceptées, à titre conservatoire, les inscriptions des agents en cours de VIAP sur dossier et pour lesquels la commission VIAP n'a pas statué à la date de forclusion des candidatures. La décision de la commission VIAP doit toutefois intervenir au plus tard le 3 février 2017.

Les agents souhaitant s'inscrire à la VIAP sur épreuve devront le préciser expressément sur la fiche d'inscription.

Les agents déjà viappés sur dossier ou présentant un dossier de VIAP ne sont pas automatiquement inscrits à la sélection interne. L'inscription est conditionnée par l'envoi de la fiche d'inscription dans les délais.

Titre 2 – L'ouverture de l'évaluation interne des compétences et d'acquis professionnels

Article 2.1 – L'emploi repère concerné

Pôle emploi organise le mardi 7 mars 2017 une évaluation des compétences et d'acquis professionnels sur épreuve (VIAP sur épreuve) pour les agents statutaires occupant l'emploi de conseiller (niveau II, filière conseil à l'emploi) et qui ne justifieraient pas déjà de la VIAP sur dossier.

Article 2.2 – Les conditions de recevabilité des candidatures

Les candidats doivent occuper au 27 janvier 2017, date de forclusion, l'emploi de conseiller et justifier d'une ancienneté de deux ans de service effectif dans le niveau d'emplois II.

Précisions :

La réussite à la VIAP sur épreuve autorisant l'agent à se présenter uniquement aux épreuves de sélection interne qui suit, l'inscription à la sélection interne est alors enregistrée à titre conservatoire, elle sera automatiquement annulée en cas d'échec à la VIAP sur épreuve du 7 mars 2017.

Les agents en cours de VIAP sur dossier ont également la possibilité de s'inscrire à la VIAP sur épreuve, en le précisant sur la fiche d'inscription. Celle-ci sera toutefois annulée si l'agent justifie d'une VIAP sur dossier au plus tard le 3 février 2017.

Titre 3 – Les modalités d’organisation de la VIAP sur épreuve et de la sélection interne

Article 3.1 – la vérification de recevabilité des candidatures

Le directeur d’établissement ou son délégataire vérifie que les candidats remplissent, à la date de forclusion des candidatures, les conditions requises pour se présenter aux épreuves de la sélection interne et le cas échéant à la VIAP sur épreuve (article 1.2). Ils vérifient également que la fiche d’inscription a été postée au plus tard le vendredi 27 janvier 2017, date de forclusion, le cachet de La Poste faisant foi. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Seule l’ancienneté acquise en tant qu’agent statutaire est prise en compte.

Sont déduits dans le calcul de l’ancienneté, les périodes de congés non rémunérés exceptés le congé parental dont la durée est reprise pour moitié et le congé d’accompagnement d’une personne en fin de vie pris en compte dans sa totalité (cf. décret du 17/01/1986).

Sont exclus de la possibilité de se présenter aux épreuves de la sélection interne, les agents en congé sans traitement de plus de trois mois en continu à la date de forclusion des candidatures ainsi que les agents inscrits à titre conservatoire qui n’auront pas satisfait à la VIAP sur dossier ou sur épreuve.

Article 3.2 - La VIAP sur épreuve

Article 3.2.1 – La date et la nature de l’épreuve

La VIAP sur épreuve d’une durée de 2 heures se déroule le mardi 7 mars 2017 en région. Néanmoins, si dans une région ou un DOM le nombre de candidats est faible, les candidats pourront être convoqués dans une autre région ou un autre DOM.

Au travers de la description d’activités et de situations professionnelles, le candidat sera amené à démontrer sa maîtrise des compétences clés identifiées pour l’emploi de conseiller.

Avant l’épreuve, les candidats doivent présenter leur convocation et une pièce d’identité avec photographie.

Article 3.2.2 – Les modalités d’évaluation de la VIAP sur épreuve

La VIAP sur épreuve fait l’objet d’une double évaluation anonyme par des évaluateurs indépendants de la ligne hiérarchique locale directe des candidats. En cas de désaccord entre les évaluateurs sur la validation de l’exercice, le jury organise une troisième correction anonyme qui se substitue aux précédentes.

Article 3.3 – les épreuves de la sélection interne

Article 3.3.1 – La date et la nature des épreuves

L’épreuve orale d’admission se déroule entre le mardi 9 mai et le mercredi 24 mai 2017 en région.

L’épreuve orale d’admission, d’une durée de 1h 25, est composée de deux exercices :

- une mise en situation professionnelle de 35 minutes, coefficient 1
- un entretien ciblé sur les habiletés et capacités de l’emploi visé de 50 minutes, coefficient 2

Avant les épreuves, les candidats doivent présenter leur convocation et une pièce d’identité avec photographie.

Article 3.3.2 – Les modalités de correction

Les candidats passent l'épreuve orale d'admission devant des examinateurs d'un autre établissement.

Article 3.4 - le jury national de la VIAP sur épreuve et de la sélection interne

Le directeur général de Pôle emploi nomme le président du jury national et ses membres. Le jury national a pour mission :

Pour la VIAP sur épreuve :

- d'organiser la double évaluation de la VIAP sur épreuve selon un barème commun à tous les candidats,
- de délibérer et dresser la liste alphabétique des candidats reçus à l'épreuve d'évaluation des compétences et d'acquis professionnels (VIAP sur épreuve), d'informer individuellement les candidats de leur résultat,

Pour la sélection interne :

- de mener les entretiens d'admission,
- de décider d'appliquer une péréquation mathématique aux notes si nécessaire ou de veiller à leur harmonisation,
- de fixer définitivement les notes attribuées aux candidats, les examinateurs proposant des notes provisoires,
- de délibérer et de dresser la liste par ordre alphabétique des candidats admis sur la liste principale et, le cas échéant, sur la liste complémentaire,
- de publier les résultats.

Le président du jury veille à la régularité de toutes les opérations de validation et de sélection.

Article 3.5 - les résultats de la VIAP sur épreuve

Les résultats de la VIAP sur épreuve seront communiqués aux candidats par courrier individuel.

Article 3.6 - les résultats de la sélection interne

La décision fixant la liste des lauréats admis à la sélection interne en liste principale et, le cas échéant, en liste complémentaire pourra être consultée sur pole-emploi.intra. Une notification des résultats de la sélection interne sera adressée par courrier individuel à tous les candidats.

A Paris, le 28 novembre 2016.

Le directeur général adjoint ressources humaines
et relations sociales,
Jean Yves Cribier

Instruction n°2016-38 du 28 novembre 2016

L'aide individuelle à la formation (AIF)

1. Présentation générale

Une aide individuelle à la formation (AIF) peut être attribuée afin de financer ou cofinancer les frais pédagogiques des formations suivies par des demandeurs d'emploi. Elle permet uniquement la prise en charge des frais pédagogiques (hors frais d'inscription, dossier d'inscription, achat de matériel, inscription aux examens, aux concours, etc...).

Ce dispositif ne se substitue pas à la politique d'achat de Pôle emploi dans le cadre des marchés de formation (Achat formation collective - AFC), ni à celles des collectivités territoriales. Il ne peut être utilisé que si les autres aides en matière de formation allouées par Pôle emploi ne peuvent pas être mobilisées (Préparation opérationnelle à l'emploi - POE, Action de formation préalable au recrutement - AFPR).

L'aide individuelle à la formation peut être mobilisée sous réserve que :

1. le projet de formation soit validé par le conseiller, dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) du demandeur d'emploi ;
2. les éléments transmis par l'organisme de formation répondent bien aux exigences de la présente instruction, notamment celles relatives aux qualités des actions de formations délivrées, à la pertinence du nombre d'heures par rapport au besoin du demandeur d'emploi et au coût horaire de l'action de formation.

2. Bénéficiaires

2.2. Public éligible

L'aide peut être accordée à tout demandeur d'emploi inscrit, quelle que soit sa catégorie d'inscription.

Lorsque les demandeurs d'emploi sont également salariés, le financement des demandes de formations doit être étudié prioritairement dans le cadre de leur contrat de travail.

2.3. Statut du bénéficiaire de la formation

Les demandeurs d'emploi qui suivent une formation dans le cadre d'une aide individuelle à la formation, y compris si elle est ouverte ou à distance (FOAD), ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle et sont réputés indisponibles pour la recherche d'emploi. Ils bénéficient à ce titre d'une protection sociale contre les accidents du travail et maladies professionnelles (article L. 412-8 2° du code de la sécurité sociale).

Cependant, les demandeurs d'emploi mobilisant l'aide individuelle de formation pour le financement d'un bilan de compétences sont réputés disponibles pour poursuivre leurs démarches de recherche d'emploi et restent inscrits dans leur catégorie d'origine.

3. Conditions d'attribution

Seules les actions de formation ayant été validées par Pôle emploi dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) du demandeur d'emploi peuvent donner lieu à l'attribution de l'aide individuelle de formation.

Si le demandeur d'emploi dispose d'heures au titre du compte personnel de formation, son consentement doit être recueilli afin de pouvoir le mobiliser.

Le conseiller émet un avis sur le devis de demande d'aide individuelle à la formation au regard des moyens utilisés par l'organisme de formation pour évaluer le contenu et la durée de la formation nécessaires au demandeur d'emploi et au regard du coût horaire de la formation par rapport au coût horaire moyen pratiqué pour le même type d'action de formation. En cas de doute, le conseiller se rapproche de l'organisme de formation et/ou demande un deuxième devis au demandeur d'emploi.

La validation de la demande d'aide individuelle à la formation se fait au regard notamment :

- de l'existence du numéro de déclaration d'activité de l'organisme de formation, sous réserve des cas exceptionnels où l'organisme n'a pas encore son numéro de déclaration, voir point 7.1. ;
- à compter du 1^{er} janvier 2017 : du respect des exigences prévues dans le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue ;
- du respect du délai d'envoi du devis de l'aide individuelle à la formation ;
- du fait que la formation apparaisse nécessaire et/ou adaptée au reclassement du demandeur d'emploi tel que défini dans son projet professionnel ;
- du coût global de l'action de formation par comparaison aux coûts pratiqués pour des actions de formations similaires.

La décision d'attribution de l'aide individuelle à la formation est de la responsabilité du directeur d'agence compétent ou de la personne dûment habilitée dans le respect des circuits de décision mis en place au niveau régional.

La durée de la formation financée peut être supérieure à un an, mais ne doit en aucun cas dépasser trois années (redoublement compris, un seul redoublement peut être toléré).

Lorsqu'un demandeur d'emploi, qui a bénéficié d'une précédente aide individuelle à la formation au cours d'une même période de 12 mois, sollicite Pôle emploi pour une seconde aide individuelle à la formation, le directeur d'agence, ou la personne dûment habilitée, vérifie que cette seconde formation est cohérente par rapport au parcours de formation validé dans le cadre de son projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). À défaut, il peut refuser d'attribuer l'aide individuelle à la formation.

L'aide individuelle à la formation sert à financer des actions de formation qui ont pour vocation un retour rapide et durable à l'emploi. Ainsi les formations supérieures à un an (par exemple, les formations universitaires) doivent rester exceptionnelles. Elles doivent préparer à un métier et avoir une visée professionnelle directe (BTS, Master professionnel, etc.).

Les formations ouvertes et/ou à distance (FOAD) sont éligibles à l'aide individuelle à la formation. Il convient alors d'examiner le programme de formation et d'évaluer avec le demandeur d'emploi l'adéquation de cette modalité pédagogique avec sa situation.

L'organisme de formation doit obligatoirement avoir publié son action de formation et renseigné les sessions proposées via le Centre animation ressources d'information sur la formation - Observatoire régional emploi formation (CARIF OREF) de sa région.

Spécificité en cas de mobilisation du compte personnel de formation (CPF)

Lorsque le demandeur d'emploi mobilise son compte personnel de formation et qu'il dispose d'un nombre d'heures suffisant pour couvrir l'intégralité de la formation, son projet est réputé validé au titre de son projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) (article L. 6323-22 du code du travail).

Néanmoins, si le montant forfaitaire horaire pris en charge par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) ne couvre pas l'intégralité des coûts pédagogiques¹, la validation du projet au titre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ne suffit pas à attribuer l'aide individuelle à la formation. La décision concernant l'attribution de cette aide revient au conseiller :

- en cas d'accord de Pôle emploi, l'aide individuelle à la formation peut venir compléter le compte personnel de formation mobilisé par le demandeur d'emploi, dans la limite des coûts de formation restant à sa charge ;
- en cas de désaccord, à défaut de solution alternative (modification du contenu de la formation, ajustement du devis), la formation ne pourra être financée qu'à concurrence du compte personnel de formation (CPF) du demandeur d'emploi monétisé (9 euros / heure de formation pour 2016). Dans cette situation, ni l'aide à la mobilité, ni la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE) ne pourront être attribuées.

Lorsque la formation est financée intégralement avec le CPF du demandeur d'emploi et que le coût horaire de cette formation respecte le plafond de prise en charge du FPSPP, le formulaire AIF et le processus d'aide individuelle à la formation (AIF) doivent uniquement être utilisés pour :

- tracer l'action de formation dans le dossier du demandeur d'emploi ;
- permettre au demandeur d'emploi d'avoir le statut de stagiaire de la formation professionnelle ;
- permettre le cas échéant, l'attribution de l'aide à la mobilité et de la RFPE.

4. Montant et cofinancement

4.1. Encadrement du montant de l'aide individuelle à la formation

Le montant de l'aide individuelle à la formation est égal au montant des frais pédagogiques de la formation restant à la charge du bénéficiaire.

4.2. Limitation légale du financement du stage obligatoire préalable à l'installation comme artisan (« stage artisan »)

Dans le cadre spécifique des stages obligatoires préalables à l'installation comme artisan, le montant de l'aide individuelle à la formation est au plus égal au montant des frais pédagogiques du stage préparatoire à l'installation, dans la limite du montant applicable au jour de la demande pour ce type de formation (déterminé en application de l'article 97 de la loi 86-1317 du 30 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987 et de l'article 1601 du Code Général des impôts).

Par ailleurs, le stage doit être identifié comme obligatoire pour obtenir l'inscription au répertoire des métiers ou, dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, au registre des entreprises, au sens de l'article 2 de la loi du 23 décembre 1982 et les articles 3 et 4 du décret n°83-517 du 24 juin 1983.

4.3. Les cofinancements

La prise en charge par Pôle emploi est complémentaire et subsidiaire aux dispositifs financés, par exemple, par les conseils régionaux, les conseils départementaux ou toute autre collectivité publique, par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), etc.

Le demandeur d'emploi peut mobiliser son compte personnel de formation à l'occasion d'une aide individuelle à la formation, à condition que la formation soit sur la liste des formations éligibles au compte personnel de formation.

¹ Le montant pris en charge par le FPSPP est de 9 euros / heure pour l'année 2016

Lorsque le demandeur d'emploi mobilise son compte personnel de formation, il peut venir abonder le financement de sa formation et solliciter Pôle emploi pour une prise en charge complémentaire au titre de l'aide individuelle à la formation (article L. 6323-4 du code du travail).

5. Aide à la mobilité et rémunération du bénéficiaire de la formation

5.1. L'aide à la mobilité

L'aide individuelle à la formation ouvre droit, pour la durée de la formation, à l'attribution de l'aide à la mobilité selon les modalités définies dans l'instruction n°2013-97 du 6 novembre 2013.

Dès lors que le demandeur d'emploi peut y prétendre, l'aide à la mobilité doit pouvoir être mobilisée même pour une formation de courte durée (moins de 40 heures).

L'aide à la mobilité peut être attribuée lorsque l'intégralité du coût de la formation est couvert par le compte personnel de formation (CPF) du demandeur d'emploi (nombre d'heure et coût horaire forfaitaire pris en charge par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels).

En revanche, l'aide à la mobilité ne peut pas être attribuée pour un bilan de compétences (cf. instruction n°2013-93 du 6 novembre 2013 relative à l'aide à la mobilité, point 4.2.2.).

Par ailleurs, et conformément à la délibération n°2011/43 du 16 novembre 2011, l'aide à la mobilité peut être versée dans le cadre du dispositif contrat de sécurisation professionnelle (CSP) lorsque la formation est prise en charge par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

Si l'aide à la mobilité est déjà attribuée du fait de la prise en charge de la formation par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), l'attribution de l'aide individuelle à la formation ne peut donner lieu à une nouvelle attribution d'aide à la mobilité s'agissant d'une même formation.

5.2. La rémunération du stagiaire

➤ Allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF)

Dans le cadre de l'aide individuelle à la formation, les demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) bénéficient de l'allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF).

➤ Rémunération de fin de formation (RFF)

Lorsque le demandeur d'emploi, au cours de la formation financée dans le cadre de l'aide individuelle à la formation, épuise ses droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou à l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP), la rémunération de fin de formation (RFF) peut lui être attribuée s'il en remplit les conditions d'attribution.

En effet, la formation doit lui permettre d'acquérir une qualification reconnue au sens de l'article L. 6314-1 du code du travail et d'accéder à un emploi pour lequel sont identifiées des difficultés de recrutement (cf. instruction PE_CSP_2011_90 du 19 mai 2011). La demande de rémunération de fin de formation s'effectue via le formulaire d'aide individuelle à la formation (cf. point 6.2.).

➤ Rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE)

L'aide individuelle à la formation peut ouvrir droit, au titre et pour la durée de la formation qu'elle finance, à l'attribution de rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE) selon les modalités définies par la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 et l'instruction PE_CSP_2009_305 du 8 décembre 2009.

Dès lors que le demandeur d'emploi peut prétendre à la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE), celle-ci doit pouvoir être mobilisée y compris pour les formations à distance ou de courte durée (moins de 40 heures).

La rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE) peut être attribuée lorsque l'intégralité du coût de la formation est couvert par le compte personnel de formation (CPF) du demandeur d'emploi (nombre d'heure et coût horaire forfaitaire pris en charge par le Fonds paritaire de sécurisation professionnelle).

Dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), lorsque la formation commence avant le terme du CSP, la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE) ne peut être versée dans la mesure où le bénéficiaire est indemnisé en allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

La rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE) ne peut pas être attribuée pour un bilan de compétences.

6. Mise en œuvre de l'aide individuelle à la formation

6.1. Unité compétente

Le pôle emploi compétent pour instruire la demande d'aide individuelle à la formation est celui auprès duquel est suivi le demandeur d'emploi bénéficiaire.

6.2. Demande d'aide individuelle à la formation et de rémunération de fin de formation

Le formulaire d'aide individuelle à la formation doit être transmis par le demandeur d'emploi au pôle emploi compétent dûment complété et signé 15 jours calendaires avant le début de la formation. Il sera mis à disposition de tous les organismes de formation en mode transcriptible sur le site www.pole-emploi.org et sur le portail KAIROS d'ici le 15 janvier 2017.

Il permet également d'étudier l'éligibilité du demandeur d'emploi à la rémunération de fin de formation (RFF) selon les modalités définies par la délibération n°2011/11 du 11 avril 2011 et l'instruction PE_CSP_2011_90 du 19 mai 2011 relative à la rémunération de fin de formation.

Le demandeur d'emploi qui suit une formation financée via l'aide individuelle à la formation peut prétendre à la rémunération de fin de formation lorsqu'il épuise ses droits à allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) en cours de formation à condition que la formation remplisse les conditions d'éligibilité (formations qualifiantes au sens de l'article L. 6314-1 du code du travail et figurant sur la liste des métiers en tension diffusée par les préfets de région d'implantation du demandeur d'emploi ou du centre de formation).

Le formulaire de l'aide individuelle à la formation est signé par :

- le demandeur de l'aide, bénéficiaire de l'aide individuelle à la formation ;
- l'organisme de formation prestataire de la formation pour laquelle l'aide individuelle à la formation est demandée ;
- et le représentant de Pôle emploi, cette dernière signature devant intervenir avant le premier jour de la formation.

Ces trois parties concluent ainsi une convention par laquelle Pôle emploi devient le débiteur de l'organisme de formation, par le mécanisme de la subrogation, pour tout ou partie du montant des frais pédagogiques correspondant au montant de l'aide individuelle à la formation attribuée au bénéficiaire.

6.3. Paiement de l'aide individuelle à la formation

Le montant de l'aide est directement versé à l'organisme prestataire de l'action de formation ou du bilan de compétences pour lequel l'aide individuelle à la formation est attribuée.

Le paiement s'effectue à la fin du stage et à enregistrement des justificatifs suivants :

- le bilan du stage ;
- les états de présence ;
- la facture.

Toutefois, les organismes de formation qui ont signé une convention afin d'utiliser KAIROS peuvent bénéficier d'une avance, sur demande expresse, lorsque le stage est d'une durée supérieure ou égale à 3 mois et inférieure ou égale à un an. Cette avance est d'un montant de 20 %. Elle est versée dès le début de la formation, sous réserve que la saisie de l'attestation d'entrée en stage (AES) dans KAIROS ait été vérifiée par Pôle emploi.

De plus, lorsque la formation est d'une durée supérieure à un an, le paiement peut s'effectuer en plusieurs fois de façon annuelle à la demande de l'organisme de formation.

L'organisme de formation dispose d'un délai maximum de six mois à compter de la date de fin de formation ou de chaque échéance annuelle de cette formation pour présenter à Pôle emploi l'ensemble des éléments exigés pour le versement de l'aide.

Les absences du stagiaire, lorsqu'elles sont justifiées, ne donnent pas lieu à réduction du montant de l'aide. Les heures sont donc payées à l'organisme de formation.

Une absence est considérée comme justifiée en cas de :

- maladie du stagiaire dûment justifiée par un arrêt maladie ;
- congé de maternité du stagiaire ;
- absences du stagiaire pour événements familiaux dans les conditions fixées à l'article L. 3142-4 du code du travail, à la condition que Pôle emploi ait été immédiatement informé de ces absences, à savoir :
 - o quatre jours pour son mariage ou pour la conclusion d'un pacte civil de solidarité ;
 - o un jour pour le mariage d'un enfant ;
 - o trois jours pour chaque naissance survenue à son foyer ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption ;
 - o cinq jours pour le décès d'un enfant ;
 - o trois jours pour le décès du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, du concubin, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur ;
 - o deux jours pour l'annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant.
- exclusion du stagiaire pour motif disciplinaire d'une durée inférieure à quinze jours calendaires, sous réserve d'un accord de Pôle emploi ;
- convocation judiciaire ou incarcération du stagiaire ;
- décès du stagiaire.

Pour les autres absences, celles non justifiées (par exemple en cas d'abandon de stage), le montant de l'aide est versé au prorata des heures réalisées.

Par ailleurs, les règles de gestion des absences concernant la rémunération du demandeur d'emploi restent inchangées.

7. Contrôle des organismes de formation et des actions de formation

7.1. Le contrôle portant sur la qualité des organismes de formation

Pour pouvoir signer un devis de l'aide individuelle à la formation, tout organisme de formation doit obligatoirement avoir procédé à sa déclaration d'activité en préfecture et disposer d'un numéro d'enregistrement. A titre exceptionnel, lorsqu'il s'agit de son premier conventionnement, l'organisme de formation peut ne pas être en possession de ce numéro d'enregistrement. Dans cette situation, il est admis que cette déclaration soit effectuée juste après la signature de la convention.

L'organisme de formation doit avertir Pôle emploi de la perte de sa déclaration d'activité.

Un organisme qui n'aurait pas effectué sa déclaration ne pourra pas être payé.

Le site www.listeof.travail.gouv.fr permet de vérifier le numéro de déclaration de l'organisme de formation.

➤ Le décret « qualité » applicable à compter du 1^{er} janvier 2017

Pôle emploi est tenu de vérifier que les organismes de formation, auprès desquels il finance une action de formation, dispensent une action de formation de qualité. Afin que Pôle emploi puisse s'assurer que l'organisme de formation remplit les exigences du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue, sans allonger la durée actuelle du processus d'analyse d'une demande d'aide individuelle à la formation, l'organisme de formation doit déclarer sur le devis de l'aide individuelle à la formation s'il :

- est référencé dans le catalogue « Qualité » de Pôle emploi ;

ou

- détient un label ou un certificat « Qualité » identifié dans la liste du CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) ;

ou

- est identifié par le COPANEF (Comité interprofessionnel pour l'emploi et la formation) comme conforme aux critères du décret qualité.

Pôle emploi réalisera des vérifications par sondage de la véracité des déclarations des organismes de formation inscrites au devis, en sus de la déclaration sur l'honneur de l'organisme de formation.

7.2. Le contrôle portant sur la qualité et la légalité des actions de formation

L'organisme de formation indique le coût global et le coût horaire. Il renseigne le contenu de la formation dans le devis de l'aide individuelle à la formation afin que le conseiller puisse prendre une décision éclairée sur le contenu et le coût de l'action de formation proposée au regard de ce qui est pratiqué pour des actions de formations comparables existantes sur le marché.

Il doit également veiller au respect des règles du droit du travail.

Les articles L. 6343-1 et suivants du code du travail sont applicables aux formations réalisées directement au sein des organismes de formation. Les organismes de formation doivent, par conséquent, impérativement respecter le repos dominical, les jours fériés et la durée légale du travail, sous réserve des aménagements liés aux domaines d'activité de la formation.

7.3. Le contrôle sur pièces et sur place

Les organismes de formation doivent permettre à Pôle emploi d'accéder à leurs locaux afin de contrôler, en tant que de besoin les lieux, la qualité du contenu pédagogique et le respect du développement des connaissances tels que décrits dans la convention de l'aide individuelle à la formation.

Pôle emploi peut également venir observer l'animation de séquences de formation.

Au cas où l'organisme de formation ne remplirait pas ses obligations en matière de qualité des formations délivrées, Pôle emploi peut résilier la convention de l'aide individuelle à la formation et ne sera tenu de verser à l'organisme de formation que les sommes correspondant aux dispositions de la convention de l'aide individuelle à la formation, au prorata des heures effectuées, après bilan.

7.4. Les organismes de formation étrangers

La formation réalisée en France par un organisme de formation étranger peut être prise en charge financièrement par Pôle emploi au titre de l'aide individuelle à la formation, dès lors que l'organisme de formation étranger obéit à certaines règles.

Ainsi, l'organisme de formation qui exerce son activité en France de façon régulière mais dont le siège social se trouve hors de ce territoire doit se déclarer en tant qu'organisme de formation en France via un représentant domicilié en France habilité à répondre en son nom aux obligations relatives au respect de la réglementation de la « formation professionnelle tout au long de la vie » et ouvrir un compte bancaire en France afin que le paiement de l'aide lui soit assuré.

Il en va de même lorsque cet organisme de formation étranger exerce son activité de façon occasionnelle.

Des périodes de formation ou des stages en entreprises peuvent se dérouler au sein de l'Espace Economique Européen et en Suisse, dès lors que l'organisme de formation est implanté et déclaré en France (cf. instruction n°2015-12 du 23 mars 2015 relative à la couverture accident du travail et maladie professionnelle des demandeurs d'emploi pour des formations et prestations réalisées dans l'Espace économique européen et en Suisse).

8. Entrée en vigueur

Sauf indication contraire, les évolutions de l'aide individuelle à la formation et les dispositions de la présente instruction entrent en vigueur au jour de sa publication au Bulletin officiel de Pôle emploi (article VIII de la délibération n°2015-10 du 3 février 2015).

La directrice générale adjointe
en charge de l'offre de services,
Misoo Yoon

Informations complémentaires

- Remplace l'instruction n°2013-9 du 30 janvier 2013 relative à la mise en œuvre de l'aide individuelle à la formation publiée au BOPE n°2013-15 du 6 février 2013 ;
- Remplace l'instruction n°2012-16 du 20 février 2012 relative au financement du bilan de compétences dans le cadre de l'AIF « projet de formation individuel » publiée au BOPE n°2012-19 du 2 mars 2012

Décision ARA n°2016-64 DS DT du 1^{er} décembre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article I – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale,
- signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements à l'intérieur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la Drôme-Ardèche y compris pour les déplacements à l'intérieur d'une zone de 50 km dans les régions Provence Alpes Côte-d'Azur et Languedoc Roussillon et pour l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie y compris pour les déplacements à l'intérieur d'une zone de 50 km au-delà de la frontière,
- signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements à Paris,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

Article II – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article VI de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1°) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,
- 2°) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.
- 3°) initier et signer les conventions départementales ou locales de subvention.

Article III – Marchés d'achat de prestations spécifiques passés par la direction territoriale

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article VI de la présente décision à l'effet de signer les marchés d'achat de prestations spécifiques passés par la direction territoriale, dans le respect des règles fixées par le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi.

Article IV – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 36 mois,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois,

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

§ 4 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions rendues au titre des § 1 et § 2 du présent article.

Article V – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI de la présente décision, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article VI – Délégués

§ 1 Bénéficient des délégations visées aux articles I, II, III, IV et V à titre permanent :

- monsieur Vincent Panisset, directeur territorial Ain et Savoie
- monsieur Eric Schall, directeur territorial Allier ad interim,
- monsieur Michel Debernardy, directeur territorial Drôme-Ardèche
- madame Lucyane Bécart, directrice territoriale Haute-Savoie
- madame Bénédicte Brugière-Kada, directrice territoriale Isère
- monsieur Luc Darmais, directeur territorial Loire, directeur territorial Haute-Loire-Cantal ad interim
- monsieur Christian Bel, directeur territorial Puy-de-Dôme,
- monsieur Philippe Hillarion, directeur territorial Rhône

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire :

- madame Martine Demont, directrice territoriale déléguée Ain et Savoie
- monsieur Philippe Fournier, directeur territorial délégué Drôme-Ardèche
- monsieur Alexandre Castellet, directeur territorial délégué Haute-Savoie
- monsieur Christian Engeldinger, directeur territorial délégué Haute-Savoie
- madame Myriam Cholvy, directrice territoriale déléguée Isère,
- madame Michèle Nucci, directrice territoriale déléguée Isère
- monsieur Robert Fraisse, directeur territorial délégué Loire
- monsieur Christophe de Menthon, directeur territorial délégué Loire
- madame Nathalie Halot, directrice territoriale déléguée Rhône
- monsieur Jérôme Faure, directeur territorial délégué agglomération de Clermont-Ferrand,
- monsieur Sébastien Faure-Rouquié, directeur territorial délégué Cantal
- monsieur Wilfried Faure, directeur territorial délégué Rhône
- madame Delphine Vidal, directrice territoriale déléguée Rhône
- monsieur Alain Brasquies, chargé de mission au sein de la direction territoriale Allier,
- monsieur Xavier Baillon, chargé de mission au sein de la direction territoriale Haute-Loire/Cantal
- madame Christine Gozdala, chargée de mission au sein de la direction territoriale Puy-de-Dôme

Article VII – Abrogation

La décision ARA n°2016-49 DS DT du 12 juillet 2016 est abrogée.

Article VIII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 1^{er} décembre 2016.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n°2016-65 DS DR du 1^{er} décembre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n°2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n°2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article I – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4, au § 5 et au § 6 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- 1°) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- 2°) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 3°) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions, les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 et § 5 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions, les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et les correspondances avec ses partenaires institutionnels.

§ 4 Bénéficiaire des délégations visées au § 1, au § 2 et au § 3 du présent article :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 5 Bénéficiaire des délégations visées au § 1 et au § 3 du présent article :

- madame Arlette Blancher-Schroeder, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge des finances et gestion
- monsieur Jean-Pierre Blanchot, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée pour les départements de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère, de la Loire et du Rhône
- madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Daniel Meyer, directeur du développement économique et du partenariat
- madame Nathalie Péquignot, chef de projet territorialisation
- monsieur Patrick Pin, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge du pilotage et gestion du patrimoine

§ 6 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Philippe Antraygues, responsable de service pilotage
- monsieur Gilles Artaud, responsable de service réglementation applicatifs
- monsieur Dominique Auria, responsable de service sécurité
- monsieur Olivier Barat, responsable de service adjoint comptabilité finances
- madame Geneviève Barthélémy, responsable de service conditions de vie au travail et régulation sociale
- monsieur Christian Berthomier, responsable de service développement économique
- monsieur Jacky Bonnegent, responsable de service relations instances paritaires
- madame Laurence Bonzi, responsable de service formation
- monsieur Christophe Bouchet, adjoint au directeur des opérations – métiers
- madame Karine Bouvier-Peyrard, responsable de service appui managérial ad interim
- monsieur Michel Capelle, responsable de service maîtrise des risques et investigations

- monsieur Guy Carrillo, responsable de service emploi carrières
- monsieur Marc Collinet, adjoint au responsable de service gestion administrative RH, paie, et pilotage
- madame Muriel Cussat-Lévy, responsable de service appui réseau pour les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère
- monsieur Jean-Louis Da Costa, responsable de service immobilier
- madame Christiane Delery, adjointe au responsable de service formation
- madame Catherine Deschanel, responsable de service appui réseau pour le département du Rhône
- monsieur Michel Descloux, responsable de service relations sociales
- madame Marie Dessemme, responsable de service médiateur
- monsieur François Ferrer, responsable de service qualité de service
- madame Frédérique Filiot, responsable de service cabinet
- madame Laëtitia Gabreau, responsable de service stratégie
- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Vincent Giquet, responsable de service statistiques, études, évaluations
- madame Anne-Laure Guérenne, responsable de service adjoint achats et marchés
- madame Hélène Hennebelle, responsable de service déploiements de projets
- monsieur José Juarez, responsable de service achats et marchés
- madame Mireille Laboureau, responsable de service adjoint prévention des fraudes
- madame Fabienne Lehoux, responsable de fonction stratégie et communication
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- madame Anne Mancini, responsable de service appui réseau pour les départements du Cantal, de la Loire et de la Haute-Loire
- monsieur Thierry Mauduit, responsable de service entreprises
- madame Emmanuelle Montaurier, responsable de service appui réseau pour les départements de l'Allier et du Puy de Dôme
- madame Céline Morard Lemoigne, responsable de fonction développement RH et GPEC
- madame Christine-Luce Mouls, responsable de service informatique utilisateurs
- madame Florence Olivier, adjointe aux responsables de service relations sociales et conditions de travail
- monsieur Franck Pédimina, adjoint au responsable de service contrôle de gestion
- monsieur Jean-Michel Priouret, responsable sécurisation des parcours
- madame Christine Récla, responsable de service contrôle de gestion
- madame Lydia Rodier, adjointe au responsable de service emploi carrières,
- monsieur Claude Serretta, responsable de service demandeurs d'emploi
- madame Dominique Seychal, responsable de service comptabilité finances
- madame Stéphanie Stoltz, responsable de service communication
- monsieur Thibaud Leclerc, adjoint au responsable de service informatique utilisateurs
- monsieur Serge Venditelli, responsable de service relations institutionnelles

Pour les départements de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère, de la Loire et du Rhône uniquement :

- monsieur Guy Averous, responsable de service appui et supervision
- monsieur Patrick Ferrari, adjoint au directeur de la production centralisée

§ 7 Délégation permanente est également donnée à monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures et à monsieur Daniel Meyer, directeur du développement économique et du partenariat, à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des membres des instances paritaires régionales.

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article II – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Arlette Blancher-Schroeder, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge des finances et gestion
- monsieur Jean-Pierre Blanchot, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée pour les départements de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère, de la Loire et du Rhône
- madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Lesage, directeur des plateformes pour les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire
- monsieur Daniel Meyer, directeur du développement économique et du partenariat
- monsieur Patrick Pin, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge du pilotage et gestion du patrimoine
- madame Nathalie Péquignot, chef de projet territorialisation

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent § 3 :

- monsieur Philippe Antraygues, responsable de service pilotage
- monsieur Gilles Artaud, responsable de service réglementation applicatifs
- monsieur Dominique Auria, responsable de service sécurité
- monsieur Olivier Barat, responsable de service adjoint comptabilité finances
- madame Geneviève Barthélémy, responsable de service conditions de vie au travail et régulation sociale
- monsieur Christian Berthomier, responsable de service développement économique
- monsieur Jacky Bonnegent, responsable de service relations instances paritaires
- madame Laurence Bonzi, responsable de service formation
- monsieur Christophe Bouchet, adjoint au directeur des opérations – métiers
- madame Karine Bouvier-Peyrard, responsable de service appui managérial ad interim
- monsieur Michel Capelle, responsable de service maîtrise des risques et investigations
- monsieur Guy Carrillo, responsable de service emploi carrières
- monsieur Marc Collinet, adjoint au responsable de service gestion administrative RH, paie, et pilotage
- madame Muriel Cussat-Lévy, responsable de service appui réseau pour les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère
- monsieur Jean-Louis Da Costa, responsable de service immobilier
- madame Christiane Delery, adjointe au responsable de service formation
- madame Catherine Deschanel, responsable de service appui réseau pour le département du Rhône
- monsieur Michel Descloux, responsable de service relations sociales
- madame Marie Dessemme, responsable de service médiateur
- monsieur François Ferrer, responsable de service qualité de service
- madame Frédérique Filiot, responsable de service cabinet
- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Vincent Giquet, responsable de service statistiques, études, évaluations
- madame Anne-Laure Guérenne, responsable de service adjoint achats et marchés
- madame Hélène Hennebelle, responsable de service déploiements de projets
- monsieur José Juarez, responsable de service achats et marchés
- madame Mireille Laboureau, responsable de service adjoint prévention des fraudes
- madame Fabienne Lehoux, responsable de fonction stratégie et communication
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- madame Anne Mancini, responsable de service appui réseau pour les départements du Cantal, de la Loire et de la Haute-Loire
- monsieur Thierry Mauduit, responsable de service entreprises
- madame Emmanuelle Montaurier, responsable de service appui réseau pour les départements de l'Allier et du Puy de Dôme
- madame Céline Morard Lemoigne, responsable de fonction développement RH et GPEC
- madame Christine-Luce Moulis, responsable de service informatique utilisateurs
- madame Florence Olivier, adjointe aux responsables de service relations sociales et conditions de travail
- monsieur Franck Pédimina, adjoint au responsable de service contrôle de gestion
- monsieur Jean-Michel Priouret, responsable sécurisation des parcours
- madame Christine Récla, responsable de service contrôle de gestion
- madame Lydia Rodier, adjointe au responsable de service emploi carrières,
- monsieur Claude Serretta, responsable de service demandeurs d'emploi
- madame Dominique Seychal, responsable de service comptabilité finances
- madame Stéphanie Stoltz, responsable de service communication
- monsieur Thibaud Leclerc, adjoint au responsable de service informatique utilisateurs
- monsieur Serge Venditelli, responsable de service relations institutionnelles

Pour les départements de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère, de la Loire et du Rhône uniquement :

- monsieur Guy Averous, responsable de service appui et supervision
- monsieur Patrick Ferrari, adjoint au directeur de la production centralisée

Article III – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accords-cadres de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Arlette Blancher-Schroeder, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge des finances et gestion
- monsieur Patrick Pin, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge du pilotage et gestion du patrimoine

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 3 :

- monsieur Jean-Louis Da Costa, responsable de service immobilier
- monsieur José Juarez, responsable de service achats et marchés
- madame Anne-Laure Guérenne, responsable de service adjoint achats et marchés

Article IV – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

§ 2 Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Patrick Pin, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge du pilotage et gestion du patrimoine

Article V – Autres contrats

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

§ 2 Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Section 3 – Ressources humaines

Article VI – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

§ 2 Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Pierre Blanchot, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales et de la qualité de vie au travail

Section 4 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

Article VII – Délais de remboursement

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sans limite sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sans limite sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations

- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 36 mois,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- madame Marie Dessemme, responsable de service médiateur

Article VIII – Remise de dette

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint administratif et financier
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Daniel Meyer, directeur du développement économique et du partenariat

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au présent paragraphe pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux

Article IX – Admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux et à monsieur Gilles Artaud, responsable de service réglementation applicatifs pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Section 5 – Décisions sur recours

Article X – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles II, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX de la présente décision, à :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Article XI – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité

prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail, est donnée à :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article XII – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale, est donnée à :

- monsieur Jean-Pierre Blanchot, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée pour les départements de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère, de la Loire et du Rhône
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Lesage, directeur des plateformes pour les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire
- monsieur Daniel Meyer, directeur du développement économique et du partenariat
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Nathalie Péquignot, chef de projet territorialisation
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Article XIII – Contentieux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans la limite des attributions de leur service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges :

- visés aux points b-1°) à b-4°) de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur ;
- concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ;
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi ;

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

§ 2 Sont bénéficiaires de la délégation mentionnée au paragraphe 1 du présent article sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Pierre Blanchot, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- monsieur Gilles Artaud, responsable de service réglementation applicatifs
- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- madame Mireille Laboureau, responsable de service adjoint prévention des fraudes
- madame Emmanuelle Ryon, juriste
- madame Sandrine Fayolle, juriste
- madame Claire Trémouilhac, juriste
- monsieur Cyril Bonnet, service prévention des fraudes
- monsieur Vincent Boulard, service prévention des fraudes
- madame Myriam Boussard, service prévention des fraudes
- monsieur Thierry Cat, service prévention des fraudes
- monsieur Jérôme Coster, service prévention des fraudes
- madame Sandrine Dagnaud-Genard, service prévention des fraudes
- madame Valérie Dignoire, service prévention des fraudes
- madame Sylvie Dubosclard, service prévention des fraudes
- monsieur Gilles Gallo, service prévention des fraudes
- monsieur Olivier Prudhomme, service prévention des fraudes
- madame Christelle Sartre, service prévention des fraudes
- madame Régine Vial, service prévention des fraudes
- madame Delphine Villanova, service prévention des fraudes

- madame Christine Bano, service contentieux
- monsieur Fabrice Blanchard, service contentieux
- madame Anne-Marie Colantonio, service contentieux
- monsieur Jérôme Collin, service contentieux
- madame Delphine Clair, service contentieux
- monsieur Lionel Kaluza, service contentieux
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux
- madame Jessica Mémong Minkoulou-Abe, service contentieux

- monsieur Damien Pichod, service contentieux
- madame Christiane Rebmann, service contentieux
- monsieur Samuel Renaud, service contentieux
- madame Nathalie Vaugier, service contentieux
- madame Brigitte Vernois, service contentieux
- madame Véronique Viallet, service contentieux

Article XIV – Transactions

§ 1 Délégation permanente de signature est à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article III de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article III de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable service prévention des fraudes
- madame Mireille Laboureau, responsable service adjoint prévention des fraudes,

Section 7 – Divers

Article XV – Hygiène, santé et sécurité au travail

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, les décisions et actes nécessaires pour assurer au respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, dans l'ensemble des sites dans le ressort territorial de la direction régionale et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, à :

- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Pierre Blanchot, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales et de la qualité de vie au travail

- monsieur Dominique Auria, responsable de service sécurité

Chaque délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article XVI – Abrogation

La décision ARA n°2016-59 DS DR du 4 octobre 2016 est abrogée.

Article XVII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 1^{er} décembre 2016.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n°2016-66 DS Recouvrement du 1^{er} décembre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs en matière de recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1 à L. 5312-14, L. 5422-15, L. 5422-16, L.5427-1, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5422-9, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n°2008-126 du 13 février 2008 et le décret n°2009-1708 du 30 décembre 2009 modifié,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n°2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010

Vu la décision n°2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article I – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III § 1 et III § 3 à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes dues à titre de sanction, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- le délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III § 2 et III § 3 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-

Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé.

Article II – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article I § 1 et faire procéder à son exécution.

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations indûment versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III § 2 et § 3 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

Article III – Délégués

§ 1 Bénéficiaire à titre permanent, pour les départements de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère, de la Loire et du Rhône, des délégations mentionnées à l'article I § 1 et l'article II § 1 :

- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Michel Raymond, adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Antoine Darbeda, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production SAD

§ 2 Bénéficiaire à titre permanent, pour l'ensemble des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des délégations mentionnées à l'article I § 2 et à l'article II :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- madame Christine Bano, service contentieux
- monsieur Fabrice Blanchard, service contentieux
- madame Anne-Marie Colantonio, service contentieux
- monsieur Jérôme Collin, service contentieux
- madame Delphine Clair, service contentieux
- monsieur Lionel Kaluza, service contentieux
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux
- madame Jessica Mémong Minkoulou-Abe, service contentieux
- monsieur Damien Pichod, service contentieux
- madame Christiane Rebmann, service contentieux
- monsieur Samuel Renaud, service contentieux
- madame Nathalie Vaugier, service contentieux
- madame Brigitte Vernois, service contentieux
- madame Véronique Viallet, service contentieux

§ 3 Bénéficiaire à titre permanent, pour les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire, des délégations mentionnées aux articles I et II :

- monsieur Thierry Lesage, directeur des plateformes des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire

- madame Thérèse Carte, directrice adjointe au sein des plateformes des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire
- madame Catherine Doguet, responsable de la plateforme de prestations des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire
- madame Catherine Bonhoure, responsable de la plateforme de traitements centralisés des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire

Article IV – Abrogation

La décision ARA n°2016-60 DS recouvrement du 4 octobre 2016 est abrogée.

Article V – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 1^{er} décembre 2016.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n°2016-67 DS Agences du 1^{er} décembre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n°2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la décision n°2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n°2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n°2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article I – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1°) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2°) aux personnes désignées à l'article VI § 1, § 2, § 3 et § 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code.

§ 2 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles VI § 1, § 2, § 3 et § 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1°) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2°) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3°) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4°) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5°) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6°) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI § 1, § 2 et § 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article III – Conventions locales de partenariat

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI § 1 et § 2 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2°) les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

§ 2 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI § 1 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions d'initier et signer les conventions locales de subvention.

Article IV – Marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées à l'article VI § 1 de la présente décision à l'effet de signer les marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences, dans le respect des règles fixées par le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi.

Article V – Prestations en trop versées

§ 1 Délais de remboursement

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI § 1, § 2, § 3 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 36 mois.

Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences ou en plateforme de production traitement centralisé, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à VI § 1, § 2, § 3 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une

convention de gestion ou de l'assurance chômage, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI § 1, § 2, § 3 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Recours gracieux

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI § 1, § 2, § 3 et § 4 à l'effet de signer, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des § 1 et § 2 du présent article.

Article VI – Délégués permanents

§ 1 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles I, II, III, IV et V :

- madame Pascale Blanc-Bresse, directrice au sein de l'agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01] et de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain [PPTC 01]
 - madame Sylvie Rattier, directrice au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
 - monsieur Wilfrid Bristiel, directeur au sein de l'agence de Belley
 - madame Cécile Gall, directrice au sein de l'agence de Bourg en Bresse
 - monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Meximieux
 - madame Christine Doucement, directrice au sein de l'agence d'Oyonnax
 - monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Trévoux,
 - madame Fabienne Tavel, directrice au sein de l'agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07]
 - monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
 - madame Christiane Bugnazet, directrice au sein de l'agence d'Annonay
 - madame Aurélie Maurel, directrice au sein de l'agence d'Aubenas
 - monsieur Philippe Fustier, directeur au sein de l'agence de Crest
 - madame Liliane Perretti, directrice au sein de l'agence de Montélimar le Teil
 - madame Denise Ménétrier, directrice au sein de l'agence de Pierrelatte
 - monsieur Jean-Louis Leuci, directeur au sein de l'agence de Privas
 - monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans
 - monsieur Denis Buhler, directeur au sein de l'agence de Tournon
 - monsieur Rémy Large, directeur au sein de l'agence de Thoiry
 - monsieur Franck Soulat, directeur au sein de l'agence de Valence Briffaut
-
- madame Armelle Chardot, directrice ad interim au sein de l'agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
 - madame Armelle Chardot, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
 - monsieur Philippe Conso, directeur au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
 - madame Florence Turenne, directrice au sein de l'agence d'Echirolles
 - madame Anne-Lise Ninet, directrice au sein de l'agence de Fontaine
 - monsieur Gilles Vantornout, directeur au sein de l'agence de Grenoble Allié
 - madame Odile Semet, directrice au sein de l'agence de Grenoble Cadres

- madame Françoise Champigneul-Joubert, directrice au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Corinne Alberti-Rochette, directrice au sein de l'agence de Grenoble Musset
- monsieur Frédéric Bramante, directeur au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Anne Robert, directrice au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Nathalie de Beaurepaire, directrice au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Nathalie Jeanton, directrice au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Blandine Raphet, directrice au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Roussillon
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Saint Marcellin
- madame Marie-Paul Geay, directrice au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Nadine Delage, directrice au sein de l'agence de Vienne
- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Vienne ad interim

- madame Marie-Agnès Colomb, directrice au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Catherine Dallègre, directrice au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Dominique Borel, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42]
- monsieur Joued Meguireche, directeur au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Jean Christophe Gessen, directeur au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Joël de la Torre, directeur au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Patrice Nowaczyk, directeur au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Marie-Noëlle Cheucle, directrice au sein de l'agence de Roanne
- madame Laure Patouillard, directrice au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Didier Coste, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Monique Mallon-Piccolomo, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Jean-Louis Chovin, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de production SAD
- madame Sabine Danquigny-Handel, directrice au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Franck Mas, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur François Lucet, directeur au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Fabienne Metzlé, directrice au sein de l'agence de Belleville
- madame Françoise Steffen, directrice au sein de l'agence de Bron
- monsieur Jean-Michel Valois, directeur au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Nathalie Carette, directrice au sein de l'agence de Givors
- monsieur Yann Métails, directeur au sein de l'agence de Lyon Bollier
- madame Anne Van den Berg, directrice au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Brigitte Montignot, directrice au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Caroline Salmi-Schatz, directrice au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Valérie Darphin, directrice au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Hassan Gaïla, directeur au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Edwin Darmochod, directeur au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
- monsieur Stéphane Coulomb, directeur au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Véronique Mourisson, directrice au sein de l'agence de Neuville
- madame Dominique Corbel, directrice au sein de l'agence d'Oullins
- madame Louise Azzoug, directrice au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Josy Guin, directrice au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Lyria Viudez, directrice au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Pierre-Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Tarare
- madame Dominique Bidault, directrice au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Laurent Visocchi, directeur au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Serge Salfati-Demouge, directeur au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Corinne Nicolas, directrice au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Corinne Crozier, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne Pascal
- madame Chantal Voiron, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne Perralière

- madame Anita Boishardy, directrice au sein de l'agence de services spécialisés de Savoie [A2S 73] et de la plateforme de production traitement centralisé Savoie [PPTC 73]
- madame Delphine Bonnel, directrice au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Karine Blandino-Coutantic, directrice au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice
- monsieur Christophe Moiroud, directeur au sein de l'agence de Chambéry Combes
- madame Cécile Bodennec-Podeur, directrice au sein de l'agence de Chambéry Joppet
- madame Sandrine Vasina, directrice au sein de l'agence de Montmélian
- monsieur Armel Gautron, directeur au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne

- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Sabine Cordier, directrice au sein de l'agence d'Annecy
- madame Béatrice Delais, directrice au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Sandrine Jacob, directrice au sein de l'agence de Cluses
- madame Sophie Passetemps, directrice au sein de l'agence de Meythet
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches
- madame Marie-France Rapinier, directrice au sein de l'agence de Seynod
- madame Marie-Claude Frossard, directrice au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Carlos Sanchez, directeur au sein de l'agence de Ville-la-Grand

- monsieur Marc Bono, directeur au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Olivier Laffont, directeur au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Jean-Paul Martin, directeur au sein de l'agence de Cusset/Varennes
- monsieur Yannick Vens, directeur au sein de l'agence de Montluçon Nord
- madame Isabelle Feydel, directrice au sein de l'agence de Montluçon Sud

- madame Pascale Bonafous, directrice au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Christophe Erpelding, directeur au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Annick Moity-Chossidon, directrice au sein de l'agence de Saint-Flo ur
- madame Aline Gayet, directrice au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Hervé Pichon, directeur au sein de l'agence de Brioude

- madame Martine Peny-Tournaire, directrice au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Françoise Loiseau, directrice au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Christophe Mondière, directeur au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Thierry Malatrait, directeur au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Gisèle Ruelle, directeur au sein de l'agence de Chamalières
- madame Nathalie Desgeorges, directrice au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Boris Surjon, directeur de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Huguette Teyssot, directrice au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Cyrille Dufraisse, directeur au sein de l'agence de services spécialisés du Puy de Dôme [A2S 63]

§ 2 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles I, II, III § 1 et V :

- monsieur Ludovic Venet, directeur adjoint au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Mandran, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Claude Jacquot, directrice adjointe au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur André Rolland, directeur adjoint au sein de l'agence d'Annonay
- madame Florence Masse-Navette, directrice adjointe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Marie-Agnès Rossignol, directrice adjointe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sandrine Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Raoul Sanchez, directeur adjoint au sein de l'agence de Tournon,
- madame Cécile Cecchetto, directrice adjointe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Marie-Laure Fournaise, directrice adjointe au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Mathieu Bouttaz, directeur adjoint au sein de l'agence de Fontaine
- madame Joëlle Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Isabelle Marin-Lamellet, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin

- madame Sandrine Badie, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
- madame Catherine Krebs, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Isabelle Liétard, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Serge Lopez, directeur adjoint au sein de l'agence de Vienne
- madame Hélène Pascal, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Nathalie Murat Mathian, directrice adjointe au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Jean-Christophe David, directeur adjoint au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Lilian Portailier, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Stéphane Colliat, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Patrick Vassal, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Jean-Michel Prunier, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaureux
- madame Catherine Bourquard-Santamaria, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Annick Chovet Beaubet, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- madame Céline Hondareyte, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images

- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Emmanuelle Cartellier Gaste, directrice adjointe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône Ouest [A2S 69]
- madame Isabelle Mattiazzo, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Cécile Auray, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Florent Guérin, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
- monsieur Denis Lecouteux, directeur adjoint au sein de l'agence d'Oullins
- madame Liliane Guillet, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Laëtitia Escaich, directrice adjointe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Marie-Françoise Castagnet-Guette, directrice adjointe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Laurent Chaize, directeur adjoint au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Marie-Aline Radix, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Eliane Arjona, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne Pascal
- madame Dominique Gand, directrice adjointe au sein de l'agence Villeurbanne Perralière
- monsieur Philippe Bourget, directeur adjoint au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice
- madame Carine Degallaix, directrice adjointe au sein de l'agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- madame Claudine Gruffy, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Stéphanie Puaud, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse
- monsieur Marc Lapiere, directeur adjoint au sein de l'agence de Cluses
- madame Corinne Moret, directrice adjointe au sein de l'agence de Thonon les Bains

- madame Florence Soulier, directrice adjointe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Frédéric Diot, directeur adjoint au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Antoine Cathala, directeur adjoint au sein de l'agence du Puy-enVelay
- madame Diera Gonin, directrice adjointe au sein de l'agence du Puy-enVelay
- monsieur Vincent Ols, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- madame Lila Boudellal, directrice adjointe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Agnès Despalles-Treille, directrice adjointe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Gilles Planat, directeur adjoint au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Christophe Hébrard, directeur adjoint au sein de l'agence de Cournon
- madame Cécile Gueux, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Eliane Faucher-Bernard, directrice adjointe au sein de l'agence de services spécialisés du Puy de Dôme [A2S 63]

§ 3 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles I, II et V :

- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01] et de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain [PPTC 01]
 - madame Isabelle Clermont Vivat, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01] et de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain [PPTC 01]
 - madame Nathalie Musielak, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
 - madame Nathalie Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
 - madame Marie-Pierre Louis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
 - madame Sylvie Prunier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
 - madame Aziza Krimou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
 - madame Sylvie Begué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
 - monsieur Ferreol Palau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
 - madame Sakina Charas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
 - madame Catherine Travert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
 - madame Christine Debarre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux
 - madame Stéphanie Ottonello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux, point relais Miribel
 - monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
 - madame Véronique Mangier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
 - madame Alessandra Gonella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
 - monsieur Grégory Millet, adjoint au sein de l'agence de Thoiry
 - madame Leila Choubane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
 - monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
-
- madame Marie-Christine Nicoud, adjointe au sein de l'agence de Trévoux
 - madame Réjane Ménard, responsable d'équipe production au sein de l'agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07]
 - monsieur Simon Belugou, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07]
 - madame Fabienne Pencier, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07]
 - madame Marie-Claire Briard, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07]
 - monsieur Raymond Monso, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
 - madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
 - monsieur Florent Bastien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
 - monsieur Jean-Marc Bidaux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
 - madame Véronique Faugier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
 - madame Sylvie Fiorentino, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
 - monsieur Jean-Paul Altobelli, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
 - monsieur Dimitri Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
 - madame Valérie Mulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
 - madame Gabrielle Compigne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
 - madame Agnès Debal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
 - madame Armelle Jaffrezou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
 - madame Maud Gonzalez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
 - monsieur Pascal Bergogne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
 - monsieur Olivier Anselin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
 - monsieur Yves Bo, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Pierrelatte
 - madame Michèle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
 - monsieur Eric Perdril, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
 - monsieur Sébastien Point Rivoire, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
 - monsieur Claude Habauzit, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
 - madame Joëlle Aubert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
 - monsieur Yves Garayt, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Romans sur Isère
 - monsieur Cédric Fayol, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère

- madame Anita Mocellin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Véronique Rey, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Jean-Claude Deveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Pascale Clavel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Jean-Luc Chamayou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Marie-Christine Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Yann Piard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Bruno Zabe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Soline Delineau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Patricia Pasquion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Laurence Gaffiot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Emilie Grangier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Catherine Heyraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
- madame Mathilde Gaucher, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
- monsieur Jacky Delaurent, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
- madame Anne-Laure Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]

- madame Andrée Marcel, adjointe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Roland Cimadomo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Jean-Luc Spano, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Catherine Lastella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Virginie Lehmann, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Marie Eynac, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Valérie Jandet, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Fontaine
- madame Sandrine Ginot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Florence Maillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Alliés
- madame Béatrice Plumaz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Alliés
- madame Sophie Claret Bramante, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Cadres
- madame Patricia Gebel Servolles, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Jacques Roux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Chantal Tournoud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europe
- madame Laurence Pabion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Fatima Badji, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Sandra Moreau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Anne Hourdel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- monsieur Philippe Urvoa, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Isabelle Mollard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Valérie Colin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Florence Sanfilippo, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Danielle Janin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Murielle Le Morvan, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Sandrine Filliat, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Laurence Gallezot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Anne-Laure Musy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Mathieu Tournier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Sophie Coutier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Joëlle Seux, adjointe au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Amal Guergouz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Evelyne Chabert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Marcellin

- monsieur Frédérick Mathieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Marcellin
- madame Régine Sigu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Evelyne Cartier-Millon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Béatrice Cortes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Nathalie Berger, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vienne
- madame Jovita Bozzalla, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Catherine Carteret, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Isabel Herrera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Iheb Chaieb, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Martine Andraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Véronique Grandjean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Moufida Roussin, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Voiron
- madame Edith Laronze, responsable d'équipe au sein de l'agence de Voiron
- madame Valérie Pelerin, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Thierry Desanglois, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Eléazar Mbock, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Hervé Buzzi, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42]
- madame Béatrice Bonnevie, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42]
- madame Aline Fraise, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42]
- madame Pascale Julien, responsable d'équipe appui au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Christine Angenieux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Philippe Rabot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Claude Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Françoise Meyer, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Michel Pin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Laurence Bilusis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Eric Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Corinne Ducreux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Violaine Badin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Pierre Gonzalvez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Patrice Gouy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Bouillot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Paimblant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Martine Gayte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Edith Gautron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Isabelle De Oliveira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Philippe Perret, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Aline Soubeyrand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Saïd Lazizi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Vincent Vicedo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Sandrine Poinat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Géraldine Busseuil Gimenez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Yves Cizeron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Loubna Benaabella, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- monsieur Christophe Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux

- madame Béatrice Bonfils, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Fadella Galoul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Claire Fouletier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier

- madame Marie-Christine Marion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Véronique Vérité, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Viallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Michel Raymond, adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Carole Lablache, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Nathalie Gamblin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Patrick Muraro, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Thierry Crollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Valérie Matéra, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Michèle Marti, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Michèle Salord, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- monsieur Xavier Demolin, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Nassima Lalmi, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Camelia Ressler, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- monsieur Thierry Leroy, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Odile Bernier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Fabienne Fady, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Annouk Demont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Pascale Venet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Estelle Elloh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- monsieur Thomas Pelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sophie Combe-Laboissière-Thermoz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Marie-Thérèse Primet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Nathalie Comte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Brouka Benfifi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- monsieur Abderrahim Lasri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Sihame Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Nathalie Lajouannique, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Sandrine Didier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Stéphanie Hémar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- monsieur Nersès Derdérian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Sandra Bertolino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- monsieur Xavier Santas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Olivier Rostan, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Isabelle Blancardi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne Bergiron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Danielle Zangodjian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Alexandra Blanchon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Florence Marin-Pangaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Françoise Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Tristan Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise

- monsieur Louis-Joseph Liotard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Charles-Henry Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Catherine Watelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Véronique Brethenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
- madame Nathalie Valente, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
- madame Lauren Lenoble, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
- madame Marie Saieva-Carry, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
- madame Marie-Claude Cayssials, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Angélique Coindet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu
- monsieur Nicolas Herault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Marie-Hélène Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Maria Zymek, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur David Bouvier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- monsieur Thomas Py, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Pascale Gicquel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fabienne Provo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Yvette Cherpin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Caroline Rouveyrol, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Carol Granjon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Brigitte Dussert-Rosset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Yves Boulanouar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Marina Verbaere-Grobel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Jean-Michel Le Goff, adjoint au sein de l'agence de Tarare
- madame Sandrine Lasfargues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare, point relais L'Arbresle
- madame Annie Frison-Perruchaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Philippe Jolivet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Séverine Regnault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nadia El Boughanemi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Eric Blanc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Dalila Boukerkra, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Christophe Vella, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Fabrice Raboutot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Thierry Perello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Bruno Bervialle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Patricia Thollet Lopes Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Isabelle Jérôme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- monsieur Patrice Mayonobe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Patricia Félix, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Pascal
- madame Marion Henocq, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Pascal
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Pascal
- monsieur Frédéric De Boni, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Perralière
- madame Christine Hummel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Perralière
- madame Catherine Albout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Perralière
- madame Nathalie Miquel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Perralière
- monsieur Frédéric Rameau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de services spécialisés de Savoie [A2S 73] et de la plateforme de production traitement centralisé Savoie [PPTC 73]
- madame Catherine Bani sadr, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sandrine Rolando, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Rachel Dakouri, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Françoise Alex, adjointe au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice
- madame Sylvie Matheret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice
- madame Elodie Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville/Bourg Saint Maurice

- madame Amandine Perroux-Daude, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville/Bourg Saint Maurice
- madame Karine Pugin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice
- monsieur Patrick Chatelus, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Chambéry Combes
- madame Joëlle Blanchard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Combes
- madame Audrey Monaya, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Combes
- monsieur Stéphane Coutantic, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Combes
- monsieur Franck de Guili, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Chambéry Joppet
- madame Céline Moussière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Joppet
- madame Françoise Delorme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Joppet
- madame Cécile Haumonté, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Joppet
- madame Maud Wantier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Chrystelle Savio Bristiel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Valérie Huttaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Fanny Villemin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Nadine Delpoux, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- monsieur Pascal Doumengeux, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- madame Stéphanie Michel, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- madame Jocelyne Lagrange, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Maryna Perret, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Agnès Goliard, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Claire Jullien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Laurence Roulier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Christine Ferme, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Chadia Limam, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Elsa Rousson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- monsieur Olivier Dentand, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Géraldine Bastard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Isabelle Yver, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Valérie Delannoy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Marie Roattino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Christophe Campos, adjoint au sein de l'agence de Meythet
- madame Laëtitia Budzki, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Nadia Aubry, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Corinne Lamoureux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Marylène Curien, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches, point relais Chamonix
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches,
- madame Fabiana Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches,
- madame Anne-Claire Berthelot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches,
- madame Véronique Dubray, adjointe au sein de l'agence de Seynod,
- madame Christelle Cuvex Combaz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Laurence Gervex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Myriam Guillermier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Cécile Vulliez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Virginie Fabre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christelle Paul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christine Piccinini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Stéphanie Randaxhe-Kostic, adjointe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Emmanuelle Dufourd, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Gaëlle Pelud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Cécile Barbier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cusset/Varennes
- madame Stéphanie Bard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cusset/Varennes

- madame Elise Houtteville, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cusset/Varennes
- madame Cathia Ledu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Pierre-Yves Montagnont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christophe Blanchet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Jennifer Gonzato, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Nord
- monsieur Lionel Joachim, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Nord
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Féthi Filali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Laurent Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- madame Marie-Claire Monty, adjointe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Philippe Bros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- madame Nathalie Blety, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Ali El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Philippe Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Fatiha Nasri, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay

- madame Stéphanie François, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Stéphane Palmier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Timothé Pena, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Christelle Tixidre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Olivier Nugues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Denis Vareille, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Flour
- madame Catherine Jurdie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol-sur-Loire
- monsieur Thomas Jouve, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Yssingeaux
- madame Muriel Delos, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Corinne Bonnefoi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Sylvie Brigoulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Frédéric Diot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Sébastien Eragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Coutard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Christelle Ducourtioux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Julien Lalitte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Marie-Claude Gibert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Mathieu Lanore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur David Chaput, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Frédéric Bruneaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Patrick Neveu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Gregory Delivert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie-Laure Poulossier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Jean-Louis Aranda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Christine Sanitas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Karim Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Sylvain Poinson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Nans Sepulveda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Evelyne Giraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur José Pereira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Florence Ferragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de Puy de Dôme [A2S 63]
- monsieur Michel Patural, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de Puy de Dôme [A2S 63]

§ 4 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles I, et V :

- monsieur Jacky Tricaud, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01] et de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain [PPTC 01]
- madame Maryse Swit, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey

- madame Patricia Chrétien, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- monsieur Jean Combaz, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Belley
- madame Christine Large, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Belley
- madame Audrey Triomphe, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Viviane Pommerel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Marie Menue, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Meximieux
- madame Martine Neyron, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Martine Neyron, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Florence Lassara, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thoiry
- madame Denise Rousset-Surroque, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- monsieur Thierry Romero, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Vincent Le Pessot, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Michel Mila Alonso, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Françoise Dondenne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Crest
- monsieur Jean-François Tauleigne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Crest
- madame Sandra Meffre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Jean-Marc Auzas, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pierrelatte
- madame Brigitte Margirier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Berthalon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Dominique Vermote, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Patrice Clément, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Laurent Sawrei, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Stéphanie Schwarz, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Isabelle Paillares, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
- monsieur Daniel Chantelove, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Tania Ovsec, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Evelyne Borys, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Sonia Boukhatem, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Jean-Claude Galva, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Fontaine
- madame Marie Fabrier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Allié
- madame Stéphanie Guillon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Cadres
- madame Astrid-Céline Saint-Martin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Europe
- madame Emmanuelle Robert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Raphaëlle Péguy, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Anne Setbon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Evelyne Nigra, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Nathalie Imbrescia, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Ingrid Espinasson, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Carlos Carmona, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Frédéric Delorme, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Laurence Rosaz, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roussillon

- monsieur Frédéric Lopez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Marcellin
- monsieur Jean-Michel Miard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Agnès Delran, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Nicolas Lollo, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vienne
- madame Marie Colombet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Catherine Jacquet-Halloul, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Stéphanie Meiller, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Voiron
- madame Florence Chatelain, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Phillipe Durieu, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Serge Martel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42],
- monsieur Philippe Duluc, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Eric Bravard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Firminy
- madame Houria el Bouzidi, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Firminy
- madame Fabienne Salazard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montbrison
- madame Marie-Claude Maras, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Christine Vivière, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roanne
- madame Mireille Lafont, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roanne
- madame Nathalie Ruy, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Gilles Richard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Laurence Pommarel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Line Garnier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Benjamin Fleury, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaureux
- monsieur Fabrice Poinat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Sandrine Berne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Antoine Darbeda, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production SAD
- madame Maud Vandewinckel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Marc Talmon, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Fatima Ceccarelli, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- monsieur Sylvain Collet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Belleville
- madame Catherine Bambini, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bron
- madame Djahida Rebhi, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Caluire
- monsieur Sébastien Calligaro, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Givors
- monsieur El Hani Badreddine, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Biserka Lambert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Delphine Coupet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Olivier Saunier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Natacha Travert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Cécile Campy, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle

- madame Karine Richert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
- madame Valérie Jacquet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- madame Nadine Zhu, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Meyzieu
- monsieur David Lauvernier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Neuville
- madame Béatrice Raffed, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oullins
- madame Sandrine Giroud, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Nadia Bouguenna, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Isabelle Belli, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Patrick Col, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tarare
- madame Assunta Viannay, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Aziz Chelghoum, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Emmanuel Pilon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Sébastien Trincal, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Géraldine Mallery-Cozic, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Assia Boumediene, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villeurbanne Pascal
- madame Fabienne Graziano, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villeurbanne Perralière
- madame Leila Ben-Abdelouahed, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Frédérique Baudry-Lemoine, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice
- monsieur Arnaud Pean, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice
- madame Catherine Eyraud, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Chambéry Joppet
- monsieur Christian Junet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montmélian
- madame Catherine Fournout, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Véronique Menetrey, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- monsieur Stéphane Commun, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- monsieur Franck Bianchin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Annecy
- madame Elena Autieri, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Catherine Rabatel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Serge Orset, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Meythet
- madame Claude Cousin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Sallanches
- madame Audrey Ducognon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Seynod
- madame Anne-Lise Birraux, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Corinne Delattre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Elisabeth Leoty, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Philippe Coopmann, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Flour
- madame Jessica Lejczyk, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Christophe Dif, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Michèle Etcheverry, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montluçon Nord
- monsieur Régis Gelt, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vichy
- madame Touria Harmane, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Catherine Mathey, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Ouest

- madame Cécile Nocard-Souchayre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Jérôme Perrin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Patrick Pijoulat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Isabelle Preux-Bernard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Laurent Rodde, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Alexia Saint-Narcisse, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Chamalières
- madame Marie-Mélie Hoarau, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Guillaume Sartin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Moulins
- madame Christine Vallat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- monsieur Jean-Michel Vieil, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Cusset
- monsieur Eric Parsotam, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés du Puy de Dôme [A2S 63]

Article VII – Abrogation

La décision ARA n°2016-61 DS Agences du 4 octobre 2016 est abrogée.

Article VIII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 1^{er} décembre 2016.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n°2016-68 DS IPR du 1^{er} décembre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n°2015-161 du 4 décembre 2015 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Rhône-Alpes,

Décide :

Article I – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article X § 2 et § 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,

- 4°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

Article II – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article X § 2 et § 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

Article III – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1°) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros aux personnes désignées à l'article X § 1
- 2°) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, aux personnes désignées à l'article X § 2 et § 4

Article IV – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

Délégation permanente de signature est donnée, aux personnes désignées à l'article X § 1, § 2 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

Article V – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article X § 1, § 2 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, accepter les

demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

Article VI – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées à l'article X § 1, § 2 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

Article VII – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1°) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, aux personnes désignées à l'article X § 1
- 2°) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, aux personnes désignées à l'article X § 2, § 4 et § 5

Article VIII – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégués constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article IX – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article X – Délégataires

§ 1 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles III 1e), IV, V, VI, VII 1°) :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée pour les départements de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère, de la Loire et du Rhône
- monsieur Thierry Lesage, directeur des plateformes pour les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire

§ 2 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles I, II, III 2°), IV, V, VI, VII 2°) :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux
- madame Thérèse Carte, directrice adjointe au sein de la plateforme de la plateforme de traitements centralisés des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire
- madame Catherine Bonhoure, responsable d'équipe de la plateforme de traitements centralisés des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire

§ 3 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées à l'article I et à l'article II :

- madame Pascale Blanc-Bresse, directrice au sein de l'agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01] et de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain [PPTC 01]
- madame Sylvie Rattier, directrice au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- monsieur Wilfrid Bristiel, directeur au sein de l'agence de Belley
- madame Cécile Gall, directrice au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Meximieux
- madame Christine Doucement, directrice au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Trévoux,
- madame Fabienne Tavel, directrice au sein de l'agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07]
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Christiane Bugnazet, directrice au sein de l'agence d'Annonay
- madame Aurélie Maurel, directrice au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Fustier, directeur au sein de l'agence de Crest
- madame Liliane Perretti, directrice au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Denise Ménétrier, directrice au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Jean-Louis Leuci, directeur au sein de l'agence de Privas
- monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans
- monsieur Denis Buhler, directeur au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Rémy Large, directeur au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur Franck Soulat, directeur au sein de l'agence de Valence Briffaut

- madame Armelle Chardot, directrice ad interim au sein de l'agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
- madame Armelle Chardot, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Philippe Conso, directeur au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Florence Turenne, directrice au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Lise Ninet, directrice au sein de l'agence de Fontaine
- monsieur Gilles Vantornout, directeur au sein de l'agence de Grenoble Alliés
- madame Odile Semet, directrice au sein de l'agence de Grenoble Cadres
- madame Françoise Champigneul-Joubert, directrice au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Corinne Alberti-Rochette, directrice au sein de l'agence de Grenoble Musset
- monsieur Frédéric Bramante, directeur au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Anne Robert, directrice au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Nathalie de Beaurepaire, directrice au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Nathalie Jeanton, directrice au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Blandine Raphet, directrice au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Roussillon
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Saint Marcellin
- madame Marie-Paul Geay, directrice au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Nadine Delage, directrice au sein de l'agence de Vienne
- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Vienne ad interim

- madame Marie-Agnès Colomb, directrice au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Catherine Dallègre, directrice au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Dominique Borel, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42]
- monsieur Joued Meguireche, directeur au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Jean Christophe Gessen, directeur au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Joël de la Torre, directeur au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Patrice Nowaczyk, directeur au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Marie-Noëlle Cheucle, directrice au sein de l'agence de Roanne
- madame Laure Patouillard, directrice au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Didier Coste, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Monique Mallon-Piccolomo, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Jean-Louis Chovin, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de production SAD
- madame Sabine Danquigny-Handel, directrice au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Franck Mas, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur François Lucet, directeur au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Fabienne Metzlé, directrice au sein de l'agence de Belleville
- madame Françoise Steffen, directrice au sein de l'agence de Bron
- monsieur Jean-Michel Valois, directeur au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Nathalie Carette, directrice au sein de l'agence de Givors
- monsieur Yann Métails, directeur au sein de l'agence de Lyon Bollier
- madame Anne Van den Berg, directrice au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Brigitte Montignot, directrice au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Caroline Salmi-Schatz, directrice au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Valérie Darphin, directrice au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Hassan Gaïla, directeur au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Edwin Darmochod, directeur au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
- monsieur Stéphane Coulomb, directeur au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Véronique Mourisson, directrice au sein de l'agence de Neuville
- madame Dominique Corbel, directrice au sein de l'agence d'Oullins
- madame Louise Azzoug, directrice au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Josy Guin, directrice au sein de l'agence de Saint Fons

- madame Lyria Viudez, directrice au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Pierre-Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Tarare
- madame Dominique Bidault, directrice au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Laurent Visocchi, directeur au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Serge Salfati-Demouge, directeur au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Corinne Nicolas, directrice au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Corinne Crozier, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne Pascal
- madame Chantal Voiron, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne Perralière

- madame Anita Boishardy, directrice au sein de l'agence de services spécialisés de Savoie [A2S 73] et de la plateforme de production traitement centralisé Savoie [PPTC 73]
- madame Delphine Bonnel, directrice au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Karine Blandino-Coutantic, directrice au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice
- monsieur Christophe Moiroud, directeur au sein de l'agence de Chambéry Combes
- madame Cécile Bodennec-Podeur, directrice au sein de l'agence de Chambéry Joppet
- madame Sandrine Vasina, directrice au sein de l'agence de Montmélian
- monsieur Arnel Gautron, directeur au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne

- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Sabine Cordier, directrice au sein de l'agence d'Annecy
- madame Béatrice Delais, directrice au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Sandrine Jacob, directrice au sein de l'agence de Cluses
- madame Sophie Passetemps, directrice au sein de l'agence de Meythet
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches
- madame Marie-France Rapinier, directrice au sein de l'agence de Seynod
- madame Marie-Claude Frossard, directrice au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Carlos Sanchez, directeur au sein de l'agence de Ville-la-Grand

- monsieur Marc Bono, directeur au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Olivier Laffont, directeur au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Jean-Paul Martin, directeur au sein de l'agence de Cusset/Varennes
- monsieur Yannick Vens, directeur au sein de l'agence de Montluçon Nord
- madame Isabelle Feydel, directrice au sein de l'agence de Montluçon Sud

- madame Pascale Bonafous, directrice au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Christophe Erpelding, directeur au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- madame Annick Moity-Chossidon, directrice au sein de l'agence de Saint-Flo ur
- madame Aline Gayet, directrice au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Hervé Pichon, directeur au sein de l'agence de Brioude

- madame Martine Peny-Tournaire, directrice au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Françoise Loiseau, directrice au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Christophe Mondière, directeur au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Thierry Malatrait, directeur au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Gisèle Ruelle, directeur au sein de l'agence de Chamalières
- madame Nathalie Desgeorges, directrice au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Boris Surjon, directeur de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Huguette Teyssot, directrice au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Cyrille Dufraisse, directeur au sein de l'agence de services spécialisés du Puy de Dôme [A2S 63]

- monsieur Ludovic Venet, directeur adjoint au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Mandran, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Claude Jacquot, directrice adjointe au sein de l'agence de [Thoiry](#)
- monsieur André Rolland, directeur adjoint au sein de l'agence d'Annonay
- madame Florence Masse-Navette, directrice adjointe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Marie-Agnès Rossignol, directrice adjointe au sein de l'agence de Montélimar

- madame Sandrine Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Romans sur Isère
 - monsieur Raoul Sanchez, directeur adjoint au sein de l'agence de Tournon,
 - madame Cécile Cecchetto, directrice adjointe au sein de l'agence de Valence Briffaut
 - madame Marie-Laure Fournaise, directrice adjointe au sein de l'agence d'Echirolles
 - monsieur Mathieu Bouttaz, directeur adjoint au sein de l'agence de Fontaine
 - madame Joëlle Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble Europole
 - madame Isabelle Marin-Lamellet, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
 - madame Sandrine Badie, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
 - madame Catherine Krebs, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
 - madame Isabelle Liétard, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
 - monsieur Serge Lopez, directeur adjoint au sein de l'agence de Vienne
 - madame Hélène Pascal, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefontaine
 - madame Nathalie Murat Mathian, directrice adjointe au sein de l'agence de Voiron
 - monsieur Jean-Christophe David, directeur adjoint au sein de l'agence de Montbrison
 - monsieur Lillian Portailier, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
 - monsieur Stéphane Colliat, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
 - monsieur Patrick Vassal, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
 - monsieur Jean-Michel Prunier, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaureux
 - madame Catherine Bourquard-Santamaria, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
 - madame Annick Chovet Beaubet, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
 - monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de production SAD
 - madame Céline Hondareyte, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
-
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
 - madame Emmanuelle Cartellier Gaste, directrice adjointe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône Ouest [A2S 69]
 - madame Isabelle Mattiazzo, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
 - madame Cécile Auray, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Vaise
 - monsieur Florent Guérin, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
 - monsieur Denis Lecouteux, directeur adjoint au sein de l'agence d'Oullins
 - madame Liliane Guillet, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Priest
 - madame Laëtitia Escaich, directrice adjointe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
 - madame Marie-Françoise Castagnet-Guette, directrice adjointe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
 - monsieur Laurent Chaize, directeur adjoint au sein de l'agence de Vénissieux
 - madame Marie-Aline Radix, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
 - madame Eliane Arjona, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne Pascal
 - madame Dominique Gand, directrice adjointe au sein de l'agence Villeurbanne Perralière
 - monsieur Philippe Bourget, directeur adjoint au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice
 - madame Carine Degallaix, directrice adjointe au sein de l'agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
 - madame Claudine Gruffy, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annecy
 - madame Stéphanie Puaud, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse
 - monsieur Marc Lapierre, directeur adjoint au sein de l'agence de Cluses
 - madame Corinne Moret, directrice adjointe au sein de l'agence de Thonon les Bains
-
- madame Florence Soulier, directrice adjointe au sein de l'agence de Moulins
 - monsieur Frédéric Diot, directeur adjoint au sein de l'agence de Vichy
 - monsieur Antoine Cathala, directeur adjoint au sein de l'agence du Puy-enVelay
 - madame Diera Gonin, directrice adjointe au sein de l'agence du Puy-enVelay
 - monsieur Vincent Ols, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
 - madame Lila Boudellal, directrice adjointe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
 - madame Agnès Despalles-Treille, directrice adjointe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
 - monsieur Gilles Planat, directeur adjoint au sein de l'agence de Clermont Nord
 - monsieur Christophe Hébrard, directeur adjoint au sein de l'agence de Cournon
 - madame Cécile Gueux, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Est

- madame Eliane Faucher-Bernard, directrice adjointe au sein de l'agence de services spécialisés du Puy de Dôme [A2S 63]
- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01] et de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain [PPTC 01]
- madame Isabelle Clermont Vivat, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01] et de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain [PPTC 01]
- madame Nathalie Musielak, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Nathalie Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Marie-Pierre Louis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Sylvie Prunier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Aziza Krimou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Sylvie Begué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Ferreol Palau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Sakina Charas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Travert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Christine Debarre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux
- madame Stéphanie Ottonello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux, point relais Miribel
- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Véronique Mangier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Alessandra Gonella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Grégory Millet, adjoint au sein de l'agence de Thoiry
- madame Leila Choubane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Marie-Christine Nicoud, adjointe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Réjane Ménard, responsable d'équipe production au sein de l'agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07]
- monsieur Simon Belugou, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07]
- madame Fabienne Pencier, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07]
- madame Marie-Claire Briard, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07]
- monsieur Raymond Monso, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- monsieur Florent Bastien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Jean-Marc Bidaux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Véronique Faugier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Sylvie Fiorentino, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Paul Altobelli, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Dimitri Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Valérie Mulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Gabrielle Compigne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Agnès Debal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Armelle Jaffrezou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Maud Gonzalez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Pascal Bergogne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Olivier Anselin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Yves Bo, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Pierrelatte
- madame Michèle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Eric Perdriol, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Sébastien Point Rivoire, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Claude Habauzit, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas

- madame Joëlle Aubert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- monsieur Yves Garayt, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Cédric Fayol, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Anita Mocellin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Véronique Rey, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Jean-Claude Deveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Pascale Clavel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Jean-Luc Chamayou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Marie-Christine Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Yann Piard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Bruno Zabe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Soline Delineau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Patricia Pasquion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Laurence Gaffiot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Emilie Grangier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Catherine Heyraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
- madame Mathilde Gaucher, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
- monsieur Jacky Delaurent, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
- madame Anne-Laure Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]

- madame Andrée Marcel, adjointe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Roland Cimadomo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Jean-Luc Spano, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Catherine Lastella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Virginie Lehmann, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Marie Eynac, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Valérie Jandet, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Fontaine
- madame Sandrine Ginot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Florence Maillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Alliés
- madame Béatrice Plumaz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Alliés
- madame Sophie Claret Bramante, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Cadres
- madame Patricia Gebel Servolles, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Grenoble Europe
- monsieur Jacques Roux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europe
- madame Chantal Tournoud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europe
- madame Laurence Pabion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Fatima Badji, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Sandra Moreau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Anne Hourdel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- monsieur Philippe Urvoa, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Isabelle Mollard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Valérie Colin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Florence Sanfilippo, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Danielle Janin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Murielle Le Morvan, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Sandrine Filliat, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Laurence Gallezot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Anne-Laure Musy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Mathieu Tournier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Sophie Coutier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu

- madame Joëlle Seux, adjointe au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Amal Guergouz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Evelyne Chabert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Marcellin
- monsieur Frédéric Mathieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Marcellin
- madame Régine Sigu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Evelyne Cartier-Millon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Béatrice Cortes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Nathalie Berger, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vienne
- madame Jovita Bozzalla, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Catherine Carteret, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Isabel Herrera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Iheb Chaieb, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Martine Andraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Véronique Grandjean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Moufida Roussin, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Voiron
- madame Edith Laronze, responsable d'équipe au sein de l'agence de Voiron
- madame Valérie Pelerin, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Thierry Desanglois, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Eléazar Mbock, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Hervé Buzzi, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42]
- madame Béatrice Bonnevie, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42]
- madame Aline Fraisse, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42]
- madame Pascale Julien, responsable d'équipe appui au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Christine Angenieux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Philippe Rabot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Claude Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Françoise Meyer, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Michel Pin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Laurence Bilusis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Eric Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Corinne Ducreux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Violaine Badin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Pierre Gonzalvez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Patrice Gouy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Bouillot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Paimblant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Martine Gayte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Edith Gautron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Isabelle De Oliveira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Philippe Perret, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Aline Soubeyrand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Saïd Lazizi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Vincent Vicedo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Sandrine Poinat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Géraldine Busseuil Gimenez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Yves Cizeron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Loubna Benaabella, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- monsieur Christophe Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux

- madame Béatrice Bonfils, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Fadella Galoul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Claire Foulletier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Marie-Christine Marion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Véronique Vérité, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Viallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Michel Raymond, adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Carole Lablache, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Nathalie Gamblin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Patrick Muraro, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Thierry Crollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Valérie Matéra, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Michèle Marti, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Michèle Salord, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- monsieur Xavier Demolin, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Nassima Lalmi, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Camelia Ressler, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- monsieur Thierry Leroy, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- madame Odile Bernier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Fabienne Fady, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Annouk Demont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Pascale Venet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Estelle Elloh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- monsieur Thomas Pelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sophie Combe-Laboissière-Thermoz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Marie-Thérèse Primet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Nathalie Comte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Brouka Benfifi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- monsieur Abderrahim Lasri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Sihame Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Nathalie Lajouannique, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Sandrine Didier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Stéphanie Hémar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- monsieur Nersès Dardérian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Sandra Bertolino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- monsieur Xavier Santas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Olivier Rostan, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Isabelle Blancardi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne Bergiron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Danielle Zangodjian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Alexandra Blanchon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence

- madame Florence Marin-Pangaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Françoise Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Tristan Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Louis-Joseph Liotard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Charles-Henry Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Catherine Watelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Véronique Brethenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
- madame Nathalie Valente, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
- madame Lauren Lenoble, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
- madame Marie Saieva-Carry, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
- madame Marie-Claude Cayssials, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Angélique Coindet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu
- monsieur Nicolas Herault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Marie-Hélène Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Maria Zymek, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur David Bouvier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- monsieur Thomas Py, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Pascale Gicquel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fabienne Provo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Yvette Cherpin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Caroline Rouveyrol, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Carol Granjon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Brigitte Dussert-Rosset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Yves Boulanouar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Marina Verbaere-Grobel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Jean-Michel Le Goff, adjoint au sein de l'agence de Tarare
- madame Sandrine Lasfargues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare, point relais L'Arbresle
- madame Annie Frison-Perruchaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Philippe Jolivet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Séverine Regnault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nadia El Boughanemi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Eric Blanc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Dalila Boukerkra, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Christophe Vella, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Fabrice Raboutot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Thierry Perello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Bruno Bervialle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Patricia Thollet Lopes Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Isabelle Jérôme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- monsieur Patrice Mayonobe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Patricia Félix, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Pascal
- madame Marion Henocq, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Pascal
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Pascal
- monsieur Frédéric De Boni, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Perralière
- madame Christine Hummel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Perralière
- madame Catherine Albout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Perralière
- madame Nathalie Miquel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne Perralière
- monsieur Frédéric Rameau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de services spécialisés de Savoie [A2S 73] et de la plateforme de production traitement centralisé Savoie [PPTC 73]
- madame Catherine Bani sadr, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sandrine Rolando, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Rachel Dakouri, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Françoise Alex, adjointe au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice

- madame Sylvie Matheret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice
- madame Elodie Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville/Bourg Saint Maurice
- madame Amandine Perroux-Daude, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville/Bourg Saint Maurice
- madame Karine Pugin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice
- monsieur Patrick Chatelus, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Chambéry Combes
- madame Joëlle Blanchard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Combes
- madame Audrey Monaya, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Combes
- monsieur Stéphane Coutantic, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Combes
- monsieur Franck de Guili, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Chambéry Joppet
- madame Céline Moussière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Joppet
- madame Françoise Delorme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Joppet
- madame Cécile Haumonté, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Joppet
- madame Maud Wantier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Chrystelle Savio Bristiel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Valérie Huttaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Fanny Villemin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Nadine Delpoux, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- monsieur Pascal Doumengeux, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- madame Stéphanie Michel, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- madame Jocelyne Lagrange, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Maryna Perret, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Agnès Goliard, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Claire Jullien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Laurence Roulier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Christine Ferme, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Chadia Limam, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Elsa Rousson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- monsieur Olivier Dentand, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Géraldine Bastard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Isabelle Yver, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Valérie Delannoy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Marie Roattino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Christophe Campos, adjoint au sein de l'agence de Meythet
- madame Laëtitia Budzki, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Nadia Aubry, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Corinne Lamoureux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Marylène Curien, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches, point relais Chamonix
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches,
- madame Fabiana Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches,
- madame Anne-Claire Berthelot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches,
- madame Véronique Dubray, adjointe au sein de l'agence de Seynod,
- madame Christelle Cuvex Combaz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Laurence Gervex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Myriam Guillermier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Cécile Vulliez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Virginie Fabre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christelle Paul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christine Piccinini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Stéphanie Randaxhe-Kostic, adjointe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Emmanuelle Dufourd, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Gaëlle Pelud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand

- madame Cécile Barbier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cusset/Varennes
- madame Stéphanie Bard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cusset/Varennes
- madame Elise Houtteville, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cusset/Varennes
- madame Cathia Ledu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Pierre-Yves Montagnont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christophe Blanchet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Jennifer Gonzato, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Nord
- monsieur Lionel Joachim, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Nord
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Féthi Filali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Laurent Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- madame Marie-Claire Monty, adjointe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Philippe Bros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- madame Nathalie Blety, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Ali El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Philippe Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Fatiha Nasri, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay

- madame Stéphanie François, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Stéphane Palmier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Timothé Pena, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Christelle Tixidre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Olivier Nugues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Denis Vareille, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Flour
- madame Catherine Jurdie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol-sur-Loire
- monsieur Thomas Jouve, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Yssingaux
- madame Muriel Delos, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Corinne Bonnefoi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Sylvie Brigoulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Frédéric Diot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Sébastien Eragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Coutard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Christelle Ducourtioux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Julien Lalitte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Marie-Claude Gibert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Mathieu Lanore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur David Chaput, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Frédéric Bruneaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Patrick Neveu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Gregory Delivert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie-Laure Poulossier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Jean-Louis Aranda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Christine Sanitas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Karim Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Sylvain Poinson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Nans Sepulveda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Evelyne Giraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur José Pereira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Florence Ferragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de Puy de Dôme [A2S 63]
- monsieur Michel Patural, responsable d'équipe au sein de l'agence de services spécialisés de Puy de Dôme [A2S 63]

- monsieur Jacky Tricaud, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01] et de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain [PPTC 01]
- madame Maryse Swit, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey

- madame Patricia Chrétien, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- monsieur Jean Combaz, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Belley
- madame Christine Large, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Belley
- madame Audrey Triomphe, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Viviane Pommerel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Marie Menue, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Meximieux
- madame Martine Neyron, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Martine Neyron, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Florence Lassara, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thoiry
- madame Denise Rousset-Surroque, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- monsieur Thierry Romero, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Vincent Le Pessot, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Michel Mila Alonso, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Françoise Dondenne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Crest
- monsieur Jean-François Tauleigne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Crest
- madame Sandra Meffre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Jean-Marc Auzas, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pierrelatte
- madame Brigitte Margirier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Berthalon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Dominique Vermote, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Patrice Clément, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Laurent Sawrei, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Stéphanie Schwarz, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Isabelle Paillares, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
- monsieur Daniel Chantelove, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Tania Ovsec, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Evelyne Borys, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Sonia Boukhatem, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Jean-Claude Galva, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Fontaine
- madame Marie Fabrier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Allié
- madame Stéphanie Guillon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Cadres
- madame Astrid-Céline Saint-Martin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Europe
- madame Emmanuelle Robert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Raphaëlle Péguy, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Anne Setbon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Evelyne Nigra, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Nathalie Imbrescia, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Ingrid Espinasson, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Carlos Carmona, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Frédéric Delorme, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Laurence Rosaz, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roussillon

- monsieur Frédéric Lopez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Marcellin
- monsieur Jean-Michel Miard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Agnès Delran, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Nicolas Lollo, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vienne
- madame Marie Colombet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Catherine Jacquet-Halloul, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Stéphanie Meiller, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Voiron
- madame Florence Chatelain, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Phillipe Durieu, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Serge Martel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42],
- monsieur Philippe Duluc, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Eric Bravard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Firminy
- madame Houria el Bouzidi, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Firminy
- madame Fabienne Salazard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montbrison
- madame Marie-Claude Maras, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Christine Vivière, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roanne
- madame Mireille Lafont, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roanne
- madame Nathalie Ruy, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Gilles Richard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Laurence Pommarel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Line Garnier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Benjamin Fleury, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaureux
- monsieur Fabrice Poinat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Sandrine Berne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Antoine Darbeda, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production SAD
- madame Maud Vandewinckel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Marc Talmon, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Fatima Ceccarelli, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69]
- monsieur Sylvain Collet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Belleville
- madame Catherine Bambini, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bron
- madame Djahida Rebhi, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Caluire
- monsieur Sébastien Calligaro, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Givors
- monsieur El Hani Badreddine, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Biserka Lambert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Delphine Coupet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Olivier Saunier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Natacha Travert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Cécile Campy, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle

- madame Karine Richert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Vivier Merle
- madame Valérie Jacquet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- madame Nadine Zhu, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Meyzieu
- monsieur David Lauvernier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Neuville
- madame Béatrice Raffed, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oullins
- madame Sandrine Giroud, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Nadia Bouguenna, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Isabelle Belli, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Patrick Col, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tarare
- madame Assunta Viannay, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Aziz Chelghoum, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Emmanuel Pilon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Sébastien Trincal, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Géraldine Mallery-Cozic, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Assia Boumediene, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villeurbanne Pascal
- madame Fabienne Graziano, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villeurbanne Perralière
- madame Leila Ben-Abdelouahed, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Frédérique Baudry-Lemoine, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice
- monsieur Arnaud Pean, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Albertville/Bourg St Maurice
- madame Catherine Eyraud, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Chambéry Joppet
- monsieur Christian Junet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montmélian
- madame Catherine Fournout, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Véronique Menetrey, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- monsieur Stéphane Commun, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- monsieur Franck Bianchin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Annecy
- madame Elena Autieri, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Catherine Rabatel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Serge Orset, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Meythet
- madame Claude Cousin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Sallanches
- madame Audrey Ducognon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Seynod
- madame Anne-Lise Birraux, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Corinne Delattre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Elisabeth Leoty, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Philippe Coopmann, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Flour
- madame Jessica Lejczyk, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Christophe Dif, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Michèle Etcheverry, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montluçon Nord
- monsieur Régis Gelt, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vichy
- madame Touria Harmane, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Catherine Mathey, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Ouest

- madame Cécile Nocard-Souchayre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Jérôme Perrin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Patrick Pijoulat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Isabelle Preux-Bernard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Laurent Rodde, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Alexia Saint-Narcisse, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Chamalières
- madame Marie-Mélie Hoarau, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Guillaume Sartin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Moulins
- madame Christine Vallat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- monsieur Jean-Michel Vieil, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Cusset
- monsieur Eric Parsotam, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés du Puy de Dôme [A2S 63]

§ 4 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles III 2°, IV, V, VI, VII 2°) :

- madame Pascale Blanc-Bresse, directrice au sein de l'agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01] et de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain [PPTC 01]
- madame Fabienne Tavel, directrice au sein de l'agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07]
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Armelle Chardot, directrice ad interim au sein de l'agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
- madame Armelle Chardot, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42],
- monsieur Dominique Borel, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Franck Mas, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur François Lucet, directeur au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69],
- madame Anita Boishardy, directrice au sein de l'agence de services spécialisés de Savoie [A2S 73] et de la plateforme de production traitement centralisé Savoie [PPTC 73]
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- monsieur Cyrille Dufraisse, directeur au sein de l'agence de services spécialisés du Puy de Dôme [A2S 63]
- monsieur Thierry Lesage, directeur des plateformes des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Emmanuelle Cartellier Gaste, directrice adjointe au sein de l'agence de services spécialisés du Rhône Ouest [A2S 69]
- madame Carine Degallaix, directrice adjointe au sein de l'agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- madame Eliane Faucher Bernard, directrice adjointe au sein de l'agence de services spécialisés du Puy de Dôme [A2S 63]
- madame Thérèse Carte, directrice adjointe au sein des plateformes des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire
- monsieur Michel Raymond, adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD

- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Antoine Darbeda, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production SAD

§ 5 Bénéficie à titre permanent des délégations mentionnées à l'article VII 2°) :

- monsieur Gilles Artaud, responsable de service réglementation applicatifs

Article XI – Abrogation

La décision ARA n°2016-62 DS IPR du 4 octobre 2016 est abrogée.

Article XII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 1^{er} décembre 2016.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision HdF n°2016-80 DS DR du 1^{er} décembre 2016

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi

Vu la décision n°2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi

Vu la décision n°2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article I – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- 1°) les correspondances se rapportant aux activités du service, les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Hauts-de-France et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- 2°) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes, des promotions et indemnités,
- 3°) les ordres de mission / autorisation de déplacements, les états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule, des agents placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements en France et à l'étranger.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Fabienne Guitard, directrice des ressources humaines
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administration, finances et gestion
- madame Isabelle Lenfant, directrice de la stratégie et des relations extérieures

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à l'exclusion des déplacements hors de France métropolitaine à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions :

- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administration, finances et gestion
- madame Olga Meurisse, adjointe à la directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Cyril Suquet, médiateur

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 2 et 3 du présent article, bénéficiaire de la même délégation (à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Hauts-de-France visé au 1° du § 1 et des ordres de mission / autorisation de déplacements, états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule, des agents placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements hors région), à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions :

- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales, santé, qualité de vie au travail
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, relations sociales, santé, qualité de vie au travail
- madame Valérie Hacq, responsable de service, pilotage et études sociales
- madame Corinne Lampin, responsable de service, gestion et développement des ressources humaines
- madame Pauline Buyck, responsable de service, développement managérial
- madame Annabel Lenoir, responsable de service formation
- monsieur Jean Claude Lourdel, responsable de service, gestion et administration du personnel
- madame Valerie Hau, adjointe au responsable de service, gestion et administration du personnel
- madame Concetta Vantorino, responsable de service gouvernance et interventions
- monsieur Antoine Lobbedez, responsable de service gestion IPR
- madame Karin Pecoul responsable de service communication
- madame Gaëtane Bernard, responsable de service partenariats, territorialisation et relations extérieures
- madame Virginie Vettivel, responsable de service statistiques, études et évaluation
- madame Corina Paris, responsable d'équipe support études et statistiques
- monsieur Thierry Gregoire, responsable d'équipe support évaluations
- madame Thérèse Salmon, responsable de service innovation et RSE
- monsieur Didier Parent, responsable de service investigations
- madame Anne Demay, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Eric Meunier responsable de service, gestion des risques et contrôle interne

- monsieur Patrick Klemczak, responsable de service, immobilier
- monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine au sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance au sein du service immobilier
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Faïza Bellahcene, responsable de service affaires juridiques
- madame Sylvie Serre, responsable de service achats, marchés approvisionnements
- madame Françoise Parzysz, responsable d'équipe support, approvisionnements
- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux
- madame Andry Ramananjahary, responsable de service contrôle de gestion
- monsieur Jacques Mitermique, responsable de service finances, comptabilité
- monsieur Grégory Descatoire, responsable d'équipe support comptabilité
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- madame Charlotte Caulliez, responsable d'équipe support, politiques publiques et dispositifs territoriaux
- madame Cathy Marcurat adjointe DDO en charge de la performance
- madame Laurence Duprez, responsable de service, performance, qualité de service
- madame Sandrine Lemaire, responsable de service, sécurisation des parcours professionnels
- monsieur Arnaud Wallois, responsable d'équipe support, accompagnement des parcours
- monsieur Jean Claude Fernandes, responsable de service organisation du travail
- madame Sophie Boutin, responsable de service du service entreprise
- monsieur Mahendr Daya, responsable de service, cellule FSE
- monsieur David Baes, responsable de service, appui aux déploiements
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Yannick Szypulinski, adjoint au responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés
- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées 80 – 60 – 02
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations
- monsieur Rémi Lemaire, directeur de la plateforme des services à distance

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article II – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes et décisions nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, délégation temporaire est donnée à monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services, les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes et décisions nécessaires à la passation, à l'attribution et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes et décisions nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent § 3 :

- madame Fabienne Guitard, directrice des ressources humaines
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- madame Isabelle Lenfant, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Olga Meurisse, adjointe à la directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Patrick Klemczak, responsable de service, immobilier
- madame Sylvie Serre, responsable de service achats, marchés approvisionnements
- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Annabel Lenoir, responsable de service formation
- madame Karin Pecoul responsable de service communication
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1, 2, 3 et 4 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article III – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, délégation temporaire est donnée à monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de ses attributions et en matière de travaux, les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes et décisions nécessaires à la passation, à l'attribution et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Patrick Klemczak, responsable de service, immobilier à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes et décisions nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de

poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné au présent § 3 bénéficie de la même délégation à titre temporaire :

- madame Sylvie Serre, responsable de service achats, marchés approvisionnements

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT à :

- monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1, 2, 3 et 4 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article IV – Achat de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi et de formations conventionnées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions, les bons et lettres de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- madame Sandrine Lemaire, responsable de service, sécurisation des parcours professionnels
- monsieur Arnaud Wallois, responsable d'équipe support, accompagnement des parcours
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- madame Sandrine Lemaire, responsable de service, sécurisation des parcours professionnels
- monsieur Arnaud Wallois, responsable d'équipe support, accompagnement des parcours
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1 et 2 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article V – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée à :

- monsieur Patrick Klemczak, responsable de service immobilier

pour la seule délégation de signer les baux que Pôle emploi y ait la qualité de preneur ou bailleur.

Article VI – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, à l'effet de signer les conventions locales et territoriales ou départementales de partenariat avec incidence financière, ou impact sur la gestion des ressources humaines les contrats de portée régionale de partenariat, les contrats de subvention ou de vente de services d'insertion, de reclassement ou de promotion professionnels, ainsi que tout acte, pièce, et autre document y afférent, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L.5424-2 du code du travail à :

- monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- madame Isabelle Lenfant, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Olga Meurisse, adjointe à la directrice de la stratégie et des relations extérieures

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre leurs décisions afférentes aux contrats et conventions mentionnées au présent article dans la limite de leur périmètre d'attribution.

Section 3 – Ressources humaines

Article VII – Gestion des ressources humaines

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

- madame Fabienne Guitard, directrice des ressources humaines

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de leur périmètre d'attribution.

§ 2 – Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales, santé, qualité de vie au travail
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, relations sociales, santé, qualité de vie au travail
- monsieur Jean Claude Lourdel, responsable de service, gestion et administration du personnel
- madame Valerie Hau, adjointe au responsable de service, gestion et administration du personnel
- madame Corinne Lampin, responsable de service, gestion et développement des ressources humaines

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les actes de gestion relatifs aux états de présence des agents sous contrats aidés, au sein de Pôle emploi Hauts-de-France
- les notes de frais afférents aux déplacements des élus et représentants du personnel de Pôle emploi Hauts-de-France

Section 4 – Recouvrement

Article VIII – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général

- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R.1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation à titre temporaire :

- monsieur Hervé Devaux directeur adjoint administration, finances et gestion
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées

Article IX – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources :

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs Roger Démaret et Jean-Marie Fontenelle, directeurs régionaux adjoints à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations et majorations de retard et autres ressources visées à l'article VIII, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées

bénéficiaire de la même délégation à titre temporaire.

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs Roger Démaret et Jean-Marie Fontenelle, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations

- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées

bénéficient de la même délégation à titre temporaire.

Article X – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1°) Délégation permanente de signature est donnée pour, au nom de la directrice régionale Hauts-de-France à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
 - monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
 - monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
 - madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement des prestations d'assurance chômage en trop versées et statuer sur les demandes de délais de paiement de celles-ci sans limite de durée.
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion et statuer sur les demandes de délais de paiement, de celles-ci , sans limite de durée.

2°) Délégation permanente de signature est donnée à

- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste
- madame Nathalie Richard, juriste

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France:

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, dans la limite de 48 mois et sans limitation de durée en matière de médiation pénale,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pole emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois et sans limitation de durée en matière de médiation pénale.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste
- madame Nathalie Richard, juriste

bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste
- madame Nathalie Richard, juriste

bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1 et 2 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Section 5 – Décisions sur recours

Article XI – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R.5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424.1 du même code.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- madame Isabelle Lenfant, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés

Section 6 – Contrôle de la recherche d'emploi

Article XII – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- monsieur Richard Beuve, responsable d'équipe de production, contrôle recherche d'emploi
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés
- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

Section 7 – Prévention des fraudes

Article XIII – Prévention des fraudes

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions :

- les correspondances se rapportant aux activités du service prévention des fraudes
- dans le cadre des activités du service prévention des fraudes, les demandes de pièces, les documents, décisions et actes utiles et nécessaires à la prévention et à la lutte contre la fraude

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au paragraphe 1 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Anne Demay, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude
- madame Frédérique Arson, chargé de mission prévention et lutte contre la fraude

§ 3 – En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés aux § 1 et § 2 du présent article, bénéficient à titre temporaire de la même délégation et dans la limite de leurs attributions :

- madame Martine Chelminski, auditrice au sein de la direction prévention des fraudes
- madame Stéphanie Combes, auditrice au sein de la même direction
- monsieur Jean-Robert Delhaye, auditeur au sein de la même direction
- madame Sandrine Trocme, auditrice au sein de la même direction
- madame Dominique Marlière, auditrice au sein de la même direction
- madame Monique Pinte, auditrice au sein de la même direction
- monsieur Emmanuel Cramet, auditeur prévention des fraudes
- madame Magali Deliens, auditrice prévention des fraudes
- madame Delphine Bourcy, auditrice prévention des fraudes
- madame Gladys Delaruelle, auditrice prévention des fraudes

Chaque délégataire ci-avant désigné dans le présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de leur périmètre d'attribution.

Section 8 – Plaintes, contentieux et transactions

Article XIV – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Véronique Furlan, chargé de mission sécurité

à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes

- monsieur David Gambier, chargé de sécurité
- monsieur Jean Paul Beacourt, chargé de sécurité
- monsieur Bertrand Sellier, gestionnaire de sécurité

bénéficient de la même délégation à titre temporaire.

Article XV – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste
- madame Nathalie Richard, juriste
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés

Article XVI – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés dans le présent article, bénéficient à titre temporaire de la même délégation :

- madame Anne Demay, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude
- madame Frédérique Arson, chargé de mission prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste
- madame Nathalie Richard, juriste

- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés

Article XVII – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Fabienne Guitard, directrice des ressources humaines,

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1^{er}, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article XVIII – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés dans le présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire,

- madame Faïza Bellahcene, responsable de service affaires juridiques

Article XIX – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article III de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012 :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés dans le présent article, bénéficient à titre temporaire de la délégation de transiger pour un montant total strictement inférieur à 10 000 euros, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article III de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012 :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- madame Fabienne Guitard, directrice des ressources humaines
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- madame Isabelle Lenfant, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations

Section 9 – Divers

Article XX – Production au passif des entreprises en procédure collective et autres recouvrements de créances

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste
- madame Nathalie Richard, juriste

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que celles visées à la section 4 « Recouvrement » de la présente décision, engager et conduire les voies d'exécution y afférant
- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article VIII de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective

Article XXI – Hygiène, santé et sécurité au travail

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Fabienne Guitard, directrice des ressources humaines

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France en matière d'hygiène, de santé, de sécurité au travail, les décisions et actes nécessaires pour assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, ainsi qu'en matière de sécurité des biens de Pôle emploi dans l'ensemble des sites dans le ressort territorial de la direction régionale, y compris celui du centre interrégional de développement des compétences et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de Pôle emploi Hauts-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Véronique Furlan, chargé de mission sécurité
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales, santé, qualité de vie au travail
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, relations sociales, santé, qualité de vie au travail

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article XXII – Prévention et traitement des agressions au sein de Pôle emploi

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, en matière de sécurité au travail, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions :

- les actes et décisions pour assurer la prévention et le traitement des agressions contre Pôle emploi,
- porter plainte, y compris avec constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout acte ou tout fait intéressant la sécurité au travail.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Fabienne Guitard, directrice des ressources humaines
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Véronique Furlan, chargé de mission sécurité
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales, santé, qualité de vie au travail

- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, relations sociales, santé, qualité de vie au travail

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article XXIII – Abrogation

La décision HdF n°2016-74 DS DR du 25 octobre 2016 est abrogée

Article XXIV – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 1^{er} décembre 2016

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n°2016-81 DS Agences du 1^{er} décembre 2016

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-9, L.5312-10, R.5312-4 et R.5312-25 et R.5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'ordonnance n°2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnelle, notamment son article 9,

Vu le décret n°2006-440 du 14 avril 2006 modifié, pris pour l'application de l'ordonnance n°2006-433 du 13 avril 2006 relative au contrat de transition professionnelle.

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 19 juillet 2011 relative au contrat de sécurisation professionnelle (CSP),

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n°2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n°2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010

Vu la décision n°2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article I – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée:

- 1°) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2°) aux personnes désignées au présent paragraphe et à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier, refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :
- madame Géraldine Fleury, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisée pôle emploi 02
- madame Mériem Kahlouche, directrice de l'agence de services spécialisée pôle emploi 60
- monsieur David Lefevre, directeur de l'agence de services spécialisée pôle emploi 80
- monsieur Alexandre Gardel, directeur de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Franck Herchin, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Abbeville et missionné ad interim directeur adjoint de l'agence Amiens Tellier
- monsieur Emmanuel Sergent, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Catherine Lhotellerie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Philippe Marseille, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Fanny Vibert Roulet, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Christophe De Fautereau, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Florian Delaporte, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Patrick Sautereau, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Maryvonne Duval, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Valérie De Barros, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Vanessa Soens, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Marie José Duquenne, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Grégory Feuillet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Emmanuelle Marize, directrice de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur David Debusne, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Jean Louis Cocquempot, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Lionel Ramos, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Nadia Boucheffa, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Isabelle Cueille, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye

- madame Elise Lefebvre, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Millevoeye
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Franck Herchin, directeur adjoint missionné ad interim au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Lucille Coquille Vera, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Fabienne Hucleux, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Cécile Longo, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Cathy Sirop, directrice de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Caroline Hennache, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Sylvie Thorez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Géraldine Roland, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Virginie Dumeste, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Karine Smirne-Germain, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Cécile Gasnier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Fabienne Lelong, directrice de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- monsieur Gregory Germain, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- monsieur Benjamin Lefebvre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Nathalie Duda, directrice adjointe au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi de l'Artois Ternois
- madame Laurie Strus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi de l'Artois Ternois
- monsieur Ludovic Delassus, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi de l'Artois Ternois
- monsieur Patrick Bernard, directeur de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Brigitte Deplanque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- monsieur Benoit Degaille, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- monsieur Frédéric Kosciuszko, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Isabelle Meyfroidt Lutun, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Chrifa Chaib, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Florence Guillaume, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine

- madame Gaele Huygue, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Anne Tora, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Mathilde Senechal-Dehenne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Christelle Cousin, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Magalie Degrauwe, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Sophie Palisse, directrice de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- madame Laetitia Verlet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Hervé Luez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye-Aymeries
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Jean-Pierre Sainthuile, adjoint au directeur de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Gennaro Bartolive, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Frédérique Dumontier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Laurence Brouwez Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Karine Mestdagh, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Emmanuelle Camberlain Cappe, directrice de l'agence pôle emploi de Bailleul
- monsieur Alain Verbeke, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Nina Lavissee, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Delphine Leblanc, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Christine Choteau, directrice en mission eu sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Alain Desjardins, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Laurence Bertrand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Sylvie Jakubowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Valérie Gente, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Anaïs Benoit Cornuejols, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Fabienne Martin Foyard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Valérie Roger, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Stéphanie Bayle, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos

- madame Aline Cabotte, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- monsieur Bertrand Caloin, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Sylvaine Cazet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de Berck sur mer
- madame Veronique Beaugrand, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Anne Sophie Lengagne, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Dominique Dussart, directrice de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Sabine Declercq, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Christine François, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Juliette Simonet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Danielle Lelangué, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Isabelle Delpouve, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Brigitte Bernard, directrice de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Laurent Daens, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécile Eeckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Frédéric Cambier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Corinne Lemire, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Annie Marzac, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Pascale Delayen, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Kannapel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- madame Audrey Brunet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Angélique Tincq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Denis Devocelle, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Jourdain Rémy, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Eric Descheyer directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Benoit Denis, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Hervé Morice, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien

- madame Isabelle Legrand, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Gaëtan Delacre, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Dominique Ghys, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Dorothee Bourdin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Catherine Cotrez, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Loic Vandenbergue, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Jean-François Ryckelynck, directeur de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Philippe Fasciaux, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Patrick Cresson, adjoint au directeur de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Chantal Robas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Eric Labalette, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Delphine Deschamps, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Anne-Sophie Parfant, directrice de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Dorothee Delcroix, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Amar Bouacem, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Jean Charles Fournier, directeur de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Odile Cauchy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Gilles De Macedo, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Olivier Mathius, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Corinne Baracassa, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Cédric Radovanovitch, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Céline Barel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Christophe Georges, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Blandine Néant, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Ludovic François, directeur de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Daniel De Nayer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny

- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Cyrille Lambert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Camille Camblong, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Fabrice Pincon, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Pascal Jacobee, directeur de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Fabien Kapela, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Franck Legendre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Anne Cartier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Laetitia Corbeaux, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Françoise Pennors, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Abdelhak Ibehrin, directeur de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Jocelyn Deliencourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Eliane Mestdagh, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Anne Magis, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Bernard Vaduret, directeur de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Dominique Jacquemart, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Xavier Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Patrice Watrin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Sylvie Fendorf, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Frédérique Honrado, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Thierry Danhiez, directeur de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Stéphanie Vandenelsken, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Karine Wielebski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Mélanie Souchet, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Guillaume Sagot, directeur de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Caroline Deicke, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Eddy Mille, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Marie-Paule Régnier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Thierry Manceau, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque

- madame Christine Merie, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Cyrille Jutteau, directeur de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Valérie Sagan, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Stéphanie Larroche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Marie Claire Saint Omer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Nicolas Boullenois, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Isabelle Deruem, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Philippe Fernandes, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Hoynant, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Fatiha Bouanani, directrice de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Christelle Winter Abadie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Emmanuelle Bouvier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- monsieur Reynald Bouquet, directeur de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Sophie Jallon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Karine Lerigoleur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Lilliana Lalinec, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Crepy en Valois
- madame Annick Desplanques, directrice de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Caroline Wintrebert, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Valerie Curé, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Nicolas Dassonville, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Mickaël Bestelle, directeur de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Catherine Moriaux, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sandrine Jasniak, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valérie Lobry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Emmanuelle Blanchard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Emmanuelle Douillard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Jean Yves Crapet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sylvie Dewaele, directrice de l'agence pôle emploi de Douai Gayant

- madame Anne-Caroline Philippe directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Hedi Benrached, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Philippe Leclercq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Valérie Dubuche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Valérie Devis, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stephanie Royer, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stéphanie Lefrancq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Ellen Cuvillier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Doullens
- monsieur Mickael Duthoit, directeur de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Jérôme Blondeel, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Jacky Triquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Pascal Bert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Combe, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Jean-Paul Grolez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Peleuvev, directrice de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Lynn Dehornoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Ingrid Abrahamme, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Christine Hassen, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Agnès Paul, directrice de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Christèle Blondeel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Anne-Laure Lafaye, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Murielle Rahou, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Florence Hermel, directrice de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut

- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- monsieur Pascal Hélart, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- madame Henriette Taquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- madame Pascaline Bruneau, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- madame Sylvie Maeseele, directrice de l'agence pôle emploi d'Halluin
- monsieur Christophe Honoré, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- monsieur Arnaud Guenez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- monsieur Luc Mario, directeur de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Frédérique Campion, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Virginie Cardot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- monsieur David Caillerez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Bénédicte Bourgot, directrice de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Marie-Eve Deraedt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Stéphanie Feron, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- monsieur Sébastien Treutenaere, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Anne Givel, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Claire Brunel, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- monsieur Bertrand Sename, directeur de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Valérie Vossaert, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Valerie Deffrennes, directrice de l'agence pôle emploi de Hem
- monsieur Emmanuel Tiba, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Laurence Ekollo, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Héléne Wavelet, directrice de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Caroline Léger, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- monsieur Stephen Roussel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Laetitia Veys, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- monsieur Thierry Pruvost, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Caroline Lemort, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont

- madame Catherine Olivier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Anne-Pascale Wable, directrice de l'agence pôle emploi d'Hesdin
- madame Nadine Henguelle, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hesdin
- madame Sophie Decottignies, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hesdin
- madame Sophie Schneider, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Hesdin
- monsieur Cédric Delhorbe, directeur de l'agence pôle emploi de Hirson
- monsieur Nicolas Mataczynski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Perrine Manesse, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- monsieur Fabrice Balent, directeur de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Marie-Amélie Rivière, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Céline Deregnaucourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Céline Toumi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sandrine Delassus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Fabienne Maitre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Fabrice Fleter, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Yann Richet, directeur de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Anne Duquenne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Christine Hazard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Armel Thomas, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Caroline Fontaine, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur David Cresson, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Alain Delaire, directeur de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Florence Crevisier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Christine Macarez, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau Cambrésis
- monsieur Jérôme Vagniez, directeur de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sandrine Pouillaude, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Olivier Pennequin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur David Megherbi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Manuela Pelliccia, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Christophe Balcaen, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare

- madame Isabelle Terrache, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Jean-Jacques Verstraete, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi de Lens-Douai
- madame Nadine Nowaczyk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi Lens-Douai
- monsieur Sébastien Hantute, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi Lens-Douai
- monsieur Christophe Darras directeur de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Isabelle Kempeneers, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- monsieur Pascal Menrath, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Marylene Masclat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Françoise Gaillard, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Sophie Nigond, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Isabelle Blareau, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Audrey Crepel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Christian Michon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Laurent Mercier, directeur de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Caroline Roose, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Micheline Wartelle, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Marie-Lise Caffray, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Corinne Rogiez, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Emmanuel Daveluy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Catherine Jaussème, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Jennifer Darras, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Nathalie Descamps, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Meriem Abdesselam-Touileb, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marion Ferrare, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Denis Godmez, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Stéphanie Mixte, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial

- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Thibaud Gaucher, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Laurent Desquiens, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Marie-Line Duthoit, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Yannick Denimal, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Sophie Lempoux, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi de Lille République
- monsieur Frédéric Martin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Karine Peixoto, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Nagia Laouar, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Ludovic Massein, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Pascaline Leignel, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Cécile Renaut, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marjorie Cailbeaux, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Stéphanie Demailly, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Dalila Meddah, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Karine Blondiaux, directrice de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Stéphane Wibo, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Roxane Tison, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Sylvie Devincre, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Jacques Vauchère, directeur adjoint de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Littoral
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Littoral
- madame Annie Marzac, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Littoral
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Littoral
- madame Marie-Pierre Guichard, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés Pôle emploi du Littoral
- madame Anne-Marie Lollivier, directrice de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Nicolas Lefèbvre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Muriel Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme

- madame Paule-Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de Lomme
- madame Stéphanie Houzet, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Murielle Leroy Savary, directrice de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Brahim Hamra, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Vichettra Mon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Samuel Vandaele, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Dorothee Seillier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dominique Sette, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Daniela Piras, directrice de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Mickael Bocquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Mickael Lobry, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Laurence Duvivier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sybille Labrosse, directrice de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Eric Magnier, adjoint au directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Samy Garbaa, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Fabienne Lagneaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Régine Wascot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sebastia Baldinu, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Laurence Libert, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Christian Germain, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sandrine Leguidcocq, directrice de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Maryse Avisse Bougrat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Jean Paul Fernand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Stéphanie Vandezande, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Claudine Bourey, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Karine Patron, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines

- madame Sylvie Pelerin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Séverine Duverge, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Christelle Lacomblez, directrice de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Mariette Leroy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Laetitia Trizac, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Maggy Fichaux, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Stéphanie Bacco, directrice de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Clément Lollieux, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Sylvie Camier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Zohra Langlet, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Karine Thorel, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Frédéric Dupont, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Pierre Passavant, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Frédéric Timlelt, directeur de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Martine Reiter, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Alain Saillant, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Sandrine Catez, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Fabien Dufлот, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Sabah Azais, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Claire Balent, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Michael Lepage, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux

- monsieur Christophe Aubé, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Stéphane Urbin, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Julien Duclay, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Sylvie Ghysel, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Séverine Andrieux, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- monsieur Faouzi Houas, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Jean Marchand, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Pascale Thorens, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Corynne Ancelle Dupuis, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Sylvie Amblot, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Murielle Delahaye, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Sophie Her, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Sandra Petitpas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Catherine Pion, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Marie-Blandine Ledru, directrice de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Cecilia Régnier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Fanny Alonso responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Catherine Dryepont, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Anne-Sophie Diouf, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- monsieur Julien Ostorero, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Karine Silver, directrice de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Fabienne Duez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Hélène Hortemel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Blandine Masschelein, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Stéphanie Reyes, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Philippe Defrancq, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble

- madame Aline Lemeret, directrice de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Frédérique Lautret, directrice adjoint de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Youssef El Grimat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Thierry Schmitz, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Deborah Coelho Fernandez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Lecomte, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Mahée François, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sabrina Mallet, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Nathalie Declercq, directrice de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Benoit Dablemont, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Laurence Cousin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Rodrigue Théry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Delphine Leduc, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Marie-José Kapusciak, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- monsieur Moustapha Mebirouk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Corinne Spenninck, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Nadia Mazna Przyborowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Gwenaëlle Ludes, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Stéphanie Vanwonderghem, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- monsieur Daniel Lamote, directeur de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- madame Cathy Devienne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- madame Naima Meddah, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- monsieur William Muller, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- madame Zineb Lazzaoui, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- monsieur Jacques Moreau, directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- monsieur Franck Wignolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- madame Isabelle Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- monsieur François-Rémy Roesing, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales,
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales

- madame Farida Kacer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- monsieur Jean Michel Ranno, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- madame Laurence Dupont, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- madame Evelyne Ost, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Versant Nord Est
- monsieur Pierre Gembala, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Versant Nord Est
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Corine Hiblot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- monsieur Jacques Huet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sandra Antonio, directrice de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Christophe Bonnard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Dominique Leterme, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Eddie Vancompennolle, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Isabelle Battel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Frederic Croes, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Sylvie Demil, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Séverine Beha-Vebrugge, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Anne Fourrier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du bassin de Lille
- monsieur Jamel Bennaceur, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du bassin de Lille
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence pôle emploi de Wattrelos
- madame Christine Ghesquieres responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos
- monsieur Bruno Quintard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos
- monsieur Arnaud Dupriez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que

Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,

- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 6) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 7) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 8) prendre les décisions relatives à la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- 9) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi

Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission / autorisation de déplacements et les états de frais de déplacement des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission, états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article III – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) signer les conventions et actes y afférents conclus dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2°) par exception au 1°) initier, négocier et signer les conventions locales de coopération avec les missions locales et les actes y afférents à l'exclusion de la signature des avenants, des reconductions et des actes emportant résiliation, conformément aux instructions et après obtention du visa régional ;
- 3°) signer les autres accords et actes y afférents, dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.
- 4°) initier et signer les conventions locales de subvention inférieur à 20 000 euros et les actes y afférents à l'exclusion de la signature des avenants, des reconductions et des actes emportant résiliation, conformément aux instructions du service partenariat et après obtention du visa régional

Article IV – Délégués permanents

Bénéficiaires des délégations mentionnées au § 2 de l'article I, et aux articles II et III à titre permanent :

- madame Mériem Kahlouche, directrice de l'agence de services spécialisée pôle emploi 60
- monsieur David Lefevre, directeur de l'agence de services spécialisée pôle emploi 80
- monsieur Alexandre Gardel, directeur de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Christophe De Fautereau, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Emmanuelle Marize, directrice de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Cathy Sirop, directrice de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Fabienne Lelong, directeur de l'agence pôle emploi d'Armentières
- monsieur Patrick Bernard, directeur de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Sophie Palisse, directrice de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Emmanuelle Camberlain Cappe, directrice de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Christine Choteau, directrice en mission eu sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Alain Desjardins, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence pôle emploi de Berck-Sur-Mer
- madame Dominique Dussart, directrice de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Brigitte Bernard, directrice de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence de pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Gaëtan Delacre, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- monsieur Jean-François Ryckelynck, directeur de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Anne-Sophie Parfant, directrice de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Jean Charles Fournier, directeur de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Ludovic François, directeur de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Pascal Jacobee, directeur de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Abdelhak Ibehin, directeur de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps

- monsieur Bernard Vaduret, directeur de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Thierry Danhiez, directeur de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Guillaume Sagot, directeur de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Cyrille Juttau, directeur de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Fatiha Bouanani, directrice de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- monsieur Reynald Bouquet, directeur de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Annick Desplanques, directrice de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Mickaël Bestelle, directeur de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sylvie Dewaele, directrice de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Mickael Duthoit, directeur de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Peleuvey, directrice de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Agnès Paul, directrice de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Florence Hermel, directrice de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- madame Sylvie Maesele, directrice de l'agence pôle emploi d'Halluin
- monsieur Luc Mario, directeur de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Bénédicte Bourgot, directrice de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- monsieur Bertrand Sename, directeur de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Valerie Deffrennes, directrice de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Hélène Wavelet, directrice de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Anne-Pascale Wable, directrice de l'agence pôle emploi d'Hesdin
- monsieur Cédric Delhorbe, directeur de l'agence pôle emploi de Hirson
- monsieur Fabrice Balent, directeur de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Yann Richet, directeur de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Alain Delaire, directeur de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- monsieur Jérôme Vagniez, directeur de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Christophe Darras, directeur de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Laurent Mercier, directeur de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Denis Godmez, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Yannick Denimal, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Pascaline Leignel, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Karine Blondiaux, directrice de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Anne-Marie Lollivier, directrice de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Murielle Leroy Savary, directrice de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Daniela Piras, directrice de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sybille Labrosse, directrice de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sandrine Leguidcocq, directrice de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Christelle Lacomblez, directrice de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Stéphanie Bacco, directrice de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Zohra Langlet, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Frédéric Timlelt, directeur de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Christophe Aubé, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence de pôle emploi de Saint Pol sur Ternoise
- monsieur Faouzi Houas, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Murielle Delahaye, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- madame Marie-Blandine Ledru, directrice de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Aline Lemeret, directrice de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Nathalie Declercq, directrice de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- monsieur Daniel Lamote, directeur de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- monsieur Jacques Moreau, directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Vervins Guise

- madame Sandra Antonio, directrice de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence pôle emploi de Wattrelos

Article V – Délégués temporaires

§ 1 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article IV de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions, des délégations mentionnées au § 2 de l'article I et à l'article II :

- madame Géraldine Fleury, responsable d'équipe production de l'agence de services spécialisée pôle emploi 02
- monsieur Franck Herchin, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Abbeville et missionné ad interim directeur adjoint de l'agence Amiens Tellier
- monsieur Emmanuel Sergent, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Catherine Lhotellerie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Florian Delaporte, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Patrick Sautereau, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Maryvonne Duval, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Valérie De Barros, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Vanessa Soens, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur David Debuisne, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Jean Louis Cocquempot, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Lionel Ramos, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Nadia Boucheffa, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Franck Herchin, directeur adjoint missionné ad interim au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Lucille Coquille Vera, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Caroline Hennache, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Sylvie Thorez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Géraldine Roland, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Virginie Dumeste, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- monsieur Gregory Germain, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières

- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Nathalie Duda, directrice adjointe au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi de l'Artois Ternois
- madame Laurie Strus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi de l'Artois Ternois
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Brigitte Deplanque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- monsieur Benoit Degaille, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- monsieur Frédéric Kosciuszko, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Florence Guillaume, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Gaëlle Huygue, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Anne Tora, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Mathilde Senechal-Dehenne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Laetitia Verlet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Jean-Pierre Sainthuile, adjoint au directeur de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Gennaro Bartolive, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Frédérique Dumontier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Laurence Brouwez Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Alain Verbeke, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Nina Lavissee, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Laurence Bertrand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Sylvie Jakubowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Fabienne Martin Foyard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Valérie Roger, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Bertrand Caloin, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Sylvaine Cazet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de Berck sur mer
- madame Sabine Declercq, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Juliette Simonet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune

- madame Christine François, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Laurent Daens, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécile Eeckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Frédéric Cambier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Pascale Delayen, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Kannapel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- madame Audrey Brunet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- madame Angélique Tincq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Eric Descheyer directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Benoit Denis, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Hervé Morice, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Dominique Ghys, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- madame Dorothee Bourdin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- monsieur Philippe Fasciaux, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Patrick Cresson, adjoint au directeur de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Chantal Robas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Dorothee Delcroix, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Amar Bouacem, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Odile Cauchy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Gilles De Macedo, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Corinne Baracassa, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Cédric Radovanovitch, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Céline Barel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Daniel De Nayer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny

- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Cyrille Lambert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Fabien Kapela, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Franck Legendre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Anne Cartier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Jocelyn Deliencourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Eliane Mestdagh, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Dominique Jacquemart, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Xavier Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Patrice Watrin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Stéphanie Vandenelsken, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Karine Wielebski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Caroline Deicke, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Eddy Mille, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Marie-Paule Régnier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Valérie Sagan, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Stéphanie Larroche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Marie Claire Saint Omer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Isabelle Deruem, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christelle Winter Abadie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Saint Maximin
- madame Sophie Jallon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Karine Lerigoleur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Caroline Wintrebert, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix

- madame Valerie Curé, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Catherine Moriaux, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sandrine Jasniak, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valérie Lobry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Emmanuelle Blanchard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Emmanuelle Douillard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Anne-Caroline Philippe directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Hedi Benrached, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Philippe Leclercq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Valérie Dubuche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stéphanie Lefrancq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Jérôme Blondeel, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Jacky Triquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Pascal Bert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Lynn Dehornoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Christèle Blondeel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Anne-Laure Lafaye, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- monsieur Pascal Héliart, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- madame Henriette Taquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- monsieur Christophe Honoré, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- madame Frédérique Champion, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Ham

- madame Virginie Cardot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Marie-Eve Deraedt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Stéphanie Feron, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- monsieur Sébastien Treutenaere, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- monsieur Emmanuel Tiba, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Caroline Léger, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- monsieur Stephen Roussel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Laetitia Veys, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- monsieur Thierry Pruvost, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Nadine Henguelle, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hesdin
- madame Sophie Decottignies, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hesdin
- monsieur Nicolas Mataczynski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Perrine Manesse, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Marie-Amélie Riviere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Céline Deregnaucourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Céline Toumi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sandrine Delassus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Anne Duquenne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Christine Hazard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Florence Crevisier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Sandrine Pouillaude, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Olivier Pennequin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur David Megherbi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Manuela Pelliccia, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare

- monsieur Jean-Jacques Verstraete, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi de Lens-Douai
- madame Nadine Nowaczyk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi Lens-Douai
- madame Isabelle Kempeneers, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- monsieur Pascal Menrath, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Marylene Masclat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Isabelle Blareau, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Audrey Crepel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Caroline Roose, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Micheline Wartelle, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Emmanuel Daveluy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Catherine Jaussème, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Jennifer Darras, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Nathalie Descamps, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Stéphanie Mixte, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Thibaud Gaucher, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Sophie Lempieux, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi de Lille République
- monsieur Frédéric Martin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Karine Peixoto, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Cécile Renaut, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marjorie Cailbeaux, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Stéphanie Demailly, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Wibo, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers

- madame Roxane Tison, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Jacques Vauchère, directeur adjoint de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Littoral
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Littoral
- madame Annie Marzac, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Littoral
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Littoral
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Nicolas Lefebvre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Muriel Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Paule-Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de Lomme
- monsieur Brahim Hamra, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Vichettra Mon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Samuel Vandaele, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Mickael Bocquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Eric Magnier, adjoint au directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Samy Garbaa, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Fabienne Lagneaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Régine Wascot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Maryse Avisse Bougrat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Jean Paul Fernand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Claudine Bourey, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Sylvie Pelerin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Séverine Duverge, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Mariette Leroy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon

- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Laetitia Trizac, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Karine Thorel, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Martine Reiter, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Alain Saillant, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Sabah Azais, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Claire Balent, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Julien Duclay, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- monsieur Jean Marchand, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Pascale Thorens, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- madame Sophie Her, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- madame Sandra Petitpas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Cecilia Régnier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Fanny Alonso responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Catherine Dryepondt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Anne-Sophie Diouf, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Fabienne Duez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Hélène Hortemel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble

- madame Blandine Masschelein, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Frédérique Lautret, directrice adjoint de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Youssef El Grimat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Thierry Schmitz, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Deborah Coelho Fernandez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Lecomte, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Benoit Dablemont, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Laurence Cousin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Rodrigue Théry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Marie-José Kapusciak, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- monsieur Moustapha Mebirouk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Corinne Spenninck, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Nadia Mazna Przyborowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Cathy Devienne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- madame Naima Meddah, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- monsieur William Muller, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- monsieur Franck Wignolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- madame Isabelle Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- madame Virginie Dumeste, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales,
- monsieur François-Rémy Roesing, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales,
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence emploi pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- madame Evelyne Ost, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Versant Nord Est
- monsieur Pierre Gembala, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Versant Nord Est
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Corine Hiblot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Christophe Bonnard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Dominique Leterme, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq

- monsieur Eddie Vancompernelle, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Isabelle Battel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Anne Fourier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du bassin de Lille
- madame Christine Ghesquieres responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos
- monsieur Bruno Quintard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article IV et à l'article V § 1 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions, des seules délégations mentionnées au § 2 de l'article I :

- monsieur Philippe Marseille, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Fanny Vibert Roulet, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Marie José Duquenne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Grégory Feuillet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Isabelle Cueille, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Elise Lefebvre, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Fabienne Hucleux, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Cécile Longo, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Karine Smirne-Germain, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Cécile Gasnier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Benjamin Lefebvre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Isabelle Meyfroidt Lutun, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Chrifa Chaib, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Christelle Cousin, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Magalie Degrauwe, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- monsieur Ludovic Delassus, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi de l'Artois Ternois
- monsieur Hervé Luez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye-Aymeries
- madame Karine Mestdagh, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Delphine Leblanc, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Valérie Gente, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie

- madame Anaïs Benoit Cornuejols, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Stéphanie Bayle, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Aline Cabotte, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Veronique Beaugrand, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Anne Sophie Lengagne, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Danielle Lelangue, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Isabelle Delpouve, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Corinne Lemire, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Annie Marzac, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Denis Devocelle, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- monsieur Jourdain Rémy, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Isabelle Legrand, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Catherine Cotrez, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Loic Vandenbergue, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Eric Labalette, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Delphine Deschamps, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Olivier Mathius, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Christophe Georges, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Blandine Néant, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Fabrice Pincon, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Camille Camblong référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Laetitia Corbeaux, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Caroline Nunes, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Anne Magis, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Sylvie Fendorf, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Frédérique Honrado, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Mélanie Souchet, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Thierry Manceau, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque

- madame Christine Merie, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Nicolas Boullenois, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Philippe Fernandes, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Hoynant, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Emmanuelle Bouvier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Lilliana Lalinec, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Crepy en Valois
- monsieur Nicolas Dassonville, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Jean Yves Crapet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valérie Devis, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stephanie Royer, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Ellen Cuvillier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Doullens
- madame Stéphanie Combe, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Jean-Paul Grolez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Ingrid Abrahamme, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Christine Hassen, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Murielle Rahou, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Pascaline Bruneau, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- monsieur Arnaud Guenez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- monsieur David Caillerez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Anne Givel, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Claire Brunel, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Valérie Vossaert, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Laurence Ekollo, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Caroline Lemort, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Catherine Olivier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Sophie Schneider, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Hesdin
- madame Fabienne Maitre, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Fabrice Fleter, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine

- monsieur Armel Thomas, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Caroline Fontaine, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur David Cresson, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Christine Macarez, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau Cambrésis
- monsieur Christophe Balcaen, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Isabelle Terrache, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Sébastien Hantute, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi Lens-Douai
- madame Françoise Gaillard, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Sophie Nigond, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- monsieur Christian Michon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Marie-Lise Caffray, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Corinne Rogiez, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Meriem Abdesselam-Touileb, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marion Ferrare, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Laurent Desquiens, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Marie-Line Duthoit, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Nagia Laouar, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Ludovic Masseur, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Dalila Meddah, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucansson
- madame Sylvie Devincré, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Marie-Pierre Guichard, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés Pôle emploi du Littoral
- madame Stéphanie Houzet, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Dorothee Seillier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dominique Sette, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Michael Lobry, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Laurence Duvivier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sebastia Baldinu, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Laurence Libert, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Christian Germain, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur

- madame Stéphanie Vandezande, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Karine Patron, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Maggy Fichaux, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Clément Lollieux, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Sylvie Camier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Frédéric Dupont, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Pierre Passavant, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Sandrine Catez, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Fabien Duflot, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Michael Lepage, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint Amand-les-Eaux
- madame Sylvie Ghysel, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Severine Andrieux, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Corynne Ancelle Dupuis, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Sylvie Amblot, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Catherine Pion, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- monsieur Julien Ostorero, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Stéphanie Reyes, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Philippe Defrancq, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Mahée François, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sabrina Mallet, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Delphine Leduc, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Gwenaëlle Ludes, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Stéphanie Vanwonderghem, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Zineb Lazzaoui, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- monsieur Jean Michel Ranno, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales

- madame Laurence Dupont, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- monsieur Jacques Huet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- monsieur Frederic Croes, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Sylvie Demil, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Séverine Beha-Vebrugge, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Jamel Bennaceur, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du bassin de Lille
- monsieur Arnaud Dupriez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Wattlelos

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées aux articles IV et V § 1^e et § 2 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions, des délégations de signatures pour :

- 1) signer les lettres et bons de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi,
- 2) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi,
- 3) prendre les décisions relatives à la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- madame Anne-Marie Quiévreux, conseillère au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Bertrand Dubois, technicien supérieur appui gestion au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Catherine Blanchard, chargée de projet emploi au sein de l'agence pôle emploi de Seclin

Article VI – Prestations en trop versées : délais de remboursements, remise de dette

§ 1^{er} – Délai de remboursement :

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au point 2°) du paragraphe 1 de l'article I, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au point 2°) du paragraphe 1 de l'article I, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au point 2°) du paragraphe 1 de l'article I, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux délégataires visés au point 2°) du paragraphe 1 de l'article I, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 du présent article.

Article VII – Territorialité des délégations de signature

Hors les délégataires référent réglementaire et applicatif désignés, les délégations de signature visées aux articles I, II, III et VII de la présente décision valent dans le champ territorial de compétence et d'intervention propre à chaque agence pôle emploi de rattachement.
Les délégations de signature données aux autres délégataires s'exercent dans la limite de leurs attributions et pour leurs périmètres d'intervention

Article VIII – Abrogation

La décision HdF n°2016-75 DS Agences du 25 octobre 2016 est abrogée

Article IX – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 1^{er} décembre 2016.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n°2016-82 DS IPR du 1^{er} décembre 2016

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-10, L.5422-20, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L.626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n°2015-161 du 4 décembre 2015 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Hauts-de-France

Décide :

Article I – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article III, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage et l'annexe VII à ce règlement, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article IX de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,

- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1^{er} et à l'alinéa 1^{er} du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- 4°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

Article II – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article III pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article IX de la présente décision, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage ou de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros

Article III – Délégués

§ 1 Bénéficiaire de la délégation permanente donnée aux articles I et II de la présente décision, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions :

- monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- madame Sylvie De Clercq, directrice territoriale transverse
- monsieur Jean François Tricot, adjoint à la direction territoriale transverse
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- monsieur Frédéric Sienko, directeur territorial Aisne
- monsieur Pascal Dumont, directeur territoriale Nord
- monsieur Didier Thomas, directeur territoriale Oise
- monsieur Fabien Manouvrier, directeur territorial Pas de Calais
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Somme
- madame Caroline Riffard, directrice territoriale déléguée Aisne
- monsieur Gilles Desrumaux, directeur territorial délégué Douai Valenciennes
- monsieur Pascal Lollivier, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- madame Christine Alvarez, directrice territoriale déléguée Lille
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Flandres
- monsieur Yves Puigserver, directeur territorial délégué Cambrai Maubeuge
- monsieur Xavier Desoblin, directeur territorial délégué Oise
- monsieur Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées
- madame Catherine Renard, directrice territoriale déléguée Béthune Hénin
- madame Hélène Schaeffer, directrice territoriale déléguée Arras Lens
- madame Emmanuelle Leroy, directrice territoriale déléguée Littoral
- madame Béatrice Fossier, directrice territoriale déléguée Somme
- madame Mériem Kahlouche, directrice de l'agence de services spécialisée pôle emploi 60
- monsieur David Lefevre, directeur de l'agence de services spécialisée pôle emploi 80
- monsieur Alexandre Gardel, directeur de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Christophe De Fautereau, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Emmanuelle Marize, directrice de l'agence pôle emploi Amiens Millevoive
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Cathy Sirop, directrice de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Fabienne Lelong, directrice de l'agence pôle emploi d'Armentières

- monsieur Patrick Bernard, directeur de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence pôle emploi d'Arras Symphonie
- madame Sophie Palisse, directrice de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Emmanuelle Camberlain Cappe, directrice de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Christine Choteau, directrice en mission eu sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Alain Desjardins, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence pôle emploi de Berck-Sur-Mer
- madame Dominique Dussart, directrice de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Brigitte Bernard, directrice de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence de pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Gaëtan Delacre, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Nation
- monsieur Jean-François Ryckelynck, directeur de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Anne-Sophie Parfant, directrice de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Jean Charles Fournier, directeur de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Ludovic François, directeur de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Pascal Jacobee, directeur de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Abdelhak Ibehin, directeur de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Bernard Vaduret, directeur de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Thierry Danhiez, directeur de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Guillaume Sagot, directeur de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Cyrille Jutteau, directeur de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Fatiha Bouanani, directrice de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- monsieur Reynald Bouquet, directeur de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Annick Desplanques, directrice de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Mickaël Bestelle, directeur de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sylvie Dewaele, directrice de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Mickael Duthoit, directeur de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Peleuvev, directrice de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Agnès Paul, directrice de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Florence Hermel, directrice de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- madame Sylvie Maesele, directrice de l'agence pôle emploi d'Halluin
- monsieur Luc Mario, directeur de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Bénédicte Bourgot, directrice de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Bertrand Sename, directeur de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Valerie Deffrennes, directrice de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Hélène Wavelet, directrice de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Anne-Pascale Wable, directrice de l'agence pôle emploi d'Hesdin
- monsieur Cédric Delhorbe, directeur de l'agence pôle emploi de Hirson
- monsieur Fabrice Balent, directeur de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Yann Richet, directeur de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Alain Delaire, directeur de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- monsieur Jérôme Vagniez, directeur de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Christophe Darras directeur de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Laurent Mercier, directeur de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Denis Godmez, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Yannick Denimal, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Pascaline Leignel, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Karine Blondiaux, directrice de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Anne-Marie Lollivier, directrice de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Murielle Leroy Savary, directrice de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Daniela Piras, directrice de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare

- madame Sybille Labrosse, directrice de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sandrine Leguidcocq, directrice de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Christelle Lacomblez, directrice de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Stéphanie Bacco, directrice de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Zohra Langlet, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Frédéric Timlelt, directeur de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Christophe Aubé, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence de pôle emploi de Saint Pol sur Ternoise
- monsieur Faouzi Houas, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Murielle Delahaye, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Marie-Blandine Ledru, directrice de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Aline Lemeret, directrice de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Nathalie Declercq, directrice de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- monsieur Daniel Lamote, directeur de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- monsieur Jacques Moreau, directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sandra Antonio, directrice de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence pôle emploi de Wattrelos

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Nathalie Segers, référente réglementaire et applicatif de la plateforme activités mutualisées
- madame Géraldine Fleury, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisée pôle emploi 02
- madame Mériem Kahlouche, directrice de l'agence de services spécialisée pôle emploi 60
- monsieur David Lefevre, directeur de l'agence de services spécialisée pôle emploi 80
- monsieur Franck Herchin, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Abbeville et missionné ad interim directeur adjoint de l'agence Amiens Tellier
- monsieur Emmanuel Sergent, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Catherine Lhotellerie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Philippe Marseille, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Fanny Vibert Roulet, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Florian Delaporte, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Patrick Sautereau, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Maryvonne Duval, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Valérie De Barros, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Vanessa Soens, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Dury

- madame Marie José Duquenne, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Grégory Feuillet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur David Debuisne, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Jean Louis Cocquempot, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Lionel Ramos, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Nadia Boucheffa, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Isabelle Cueille, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Elise Lefebvre, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Franck Herchin, directeur adjoint missionné ad interim au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Lucille Coquille Vera, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Fabienne Hucleux, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Cécile Longo, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Caroline Hennache, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Sylvie Thorez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Géraldine Roland, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Virginie Dumeste, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Karine Smirne-Germain, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Cécile Gasnier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- monsieur Grégory Germain, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- monsieur Benjamin Lefebvre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Nathalie Duda, directrice adjointe au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi de l'Artois Ternois
- madame Laurie Strus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi de l'Artois Ternois
- monsieur Ludovic Delassus, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi de l'Artois Ternois
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Brigitte Deplanque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- monsieur Benoit Degaille, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage

- monsieur Frédéric Kosciuszko, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Isabelle Meyfroidt Lutun, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Chrifa Chaib, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Rivage
- madame Florence Guillaume, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Gaëlle Huygue, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Anne Tora, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Mathilde Senechal-Dehenne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Christelle Cousin, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Magalie Degrauwe, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Arras Symphorine
- madame Laetitia Verlet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Hervé Luez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye-Aymeries
- monsieur Jean-Pierre Sainthuile, adjoint au directeur de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Gennaro Bartolive, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Frédérique Dumontier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Laurence Brouwez Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Karine Mestdagh, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Alain Verbeke, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Nina Lavisce, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Delphine Leblanc, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Cindy Dumont, conseillère au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Laurence Bertrand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Sylvie Jakubowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Valérie Gente, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Anaïs Benoit Cornuejols, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Fabienne Martin Foyard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Valérie Roger, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos

- madame Stéphanie Bayle, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Aline Cabotte, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Bertrand Caloin, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Sylvaine Cazet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de Berck sur mer
- madame Véronique Beaugrand, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Anne Sophie Lengagne, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Sabine Declercq, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Juliette Simonet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Christine François, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Danielle Lelangue, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Isabelle Delpouve, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Laurent Daens, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécile Eeckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Frédéric Cambier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Corinne Lemire, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Annie Marzac, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Pascale Delayen, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Kannapel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- madame Audrey Brunet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Angélique Tincq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Denis Devocelle, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Jourdain Rémy, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Eric Descheyer directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Benoit Denis, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Hervé Morice, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Isabelle Legrand, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien

- madame Dominique Ghys, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Dorothee Bourdin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Catherine Cotrez, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Loïc Vandenbergue, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Philippe Fasciaux, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Patrick Cresson, adjoint au directeur de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Chantal Robas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Eric Labalette, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Delphine Deschamps, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Dorothee Delcroix, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Amar Bouacem, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Odile Cauchy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Gilles De Macedo, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Anne-Marie Quiévreux, conseillère au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Olivier Mathius, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Corinne Baracassa, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Cédric Radovanovitch, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Céline Barel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Christophe Georges, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Blandine Néant, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Daniel De Nayer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Cyrille Lambert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Camille Camblong, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Fabrice Pincon, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Fabien Kapela, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Clermont

- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Franck Legendre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Anne Cartier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Laetitia Corbeaux, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Françoise Pennors, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Jocelyn Deliencourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Eliane Mestdagh, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Anne Magis, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Dominique Jacquemart, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Xavier Leveque, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Patrice Watrin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Sylvie Fendorf, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Frédérique Honrado, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Stéphanie Vandenelsken, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Karine Wielebski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Mélanie Souchet, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Caroline Deicke, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Eddy Mille, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Marie-Paule Régnier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- monsieur Thierry Manceau, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Christine Merie, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Coudekerque
- madame Valérie Sagan, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Stéphanie Larroche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Marie Claire Saint Omer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Nicolas Boullenois, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Isabelle Deruem, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent

- monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Philippe Fernandes, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Hoynant, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christelle Winter Abadie, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Emmanuelle Bouvier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Sophie Jallon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Karine Lerigoleur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Lilliania Lalinec, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Crepy en Valois
- madame Caroline Wintrebert, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Nicolas Dassonville, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Sandra Camus, conseillère experte indemnisation au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Catherine Moriaux, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sandrine Jasniak, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valérie Lobry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Emmanuelle Blanchard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Emmanuelle Douillard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Jean Yves Crapet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Anne-Caroline Philippe, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Hedi Benrached, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Philippe Leclercq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Valérie Dubuche, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Valérie Devis, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stephanie Royer, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant

- madame Stéphanie Lefrancq, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Ellen Cuvillier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Doullens
- monsieur Jérôme Blondeel, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Jacky Triquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Pascal Bert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Stéphanie Combe, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Jean-Paul Grolez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Lynn Dehornoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Ingrid Abrahamme, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de GrandeSynthe
- madame Christine Hassen, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Christèle Blondeel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Anne-Laure Lafaye, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Murielle Rahou, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- monsieur Pascal Hélart, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- madame Henriette Taquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- madame Pascaline Bruneau, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Hainaut
- monsieur Christophe Honoré, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- monsieur Arnaud Guenez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Halluin
- madame Frédérique Champion, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Virginie Cardot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- monsieur David Caillerez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Marie-Eve Deraedt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin

- madame Stéphanie Feron, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- monsieur Sébastien Treutenaere, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- madame Anne Givel, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Claire Brunel, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Valérie Vossaert, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- monsieur Emmanuel Tiba, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Laurence Ekollo, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Françoise Menet, conseillère indemnisation au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Caroline Léger, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- monsieur Stephen Roussel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Laetitia Veys, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- monsieur Thierry Pruvost, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Caroline Lemort, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Catherine Olivier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- madame Nadine Henguelle, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hesdin
- madame Sophie Decottignies, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi d'Hesdin
- madame Sophie Schneider, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi d'Hesdin
- monsieur Nicolas Mataczynski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Perrine Manesse, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Marie-Amélie Rivière, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Céline Deregnaucourt, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Céline Toumi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sandrine Delassus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Fabienne Maitre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Fabrice Fleter, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Anne Duquenne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon

- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Christine Hazard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Armel Thomas, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Caroline Fontaine, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur David Cresson, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Florence Crevisier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Christine Macarez, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Sandrine Pouillaude, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Olivier Pennequin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur David Megherbi, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Manuela Pelliccia, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Christophe Balcaen, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Isabelle Terrache, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- monsieur Jean-Jacques Verstraete, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi de Lens-Douai
- madame Nadine Nowaczyk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi Lens – Douai
- monsieur Sébastien Hantute, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi Lens-Douai
- madame Isabelle Kempeneers, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- monsieur Pascal Menrath, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Marylene Masclot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Françoise Gaillard, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Sophie Nigond, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lens Zola
- madame Isabelle Blareau, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Audrey Crepel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Christian Michon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Caroline Roose, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Micheline Wartelle, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Liévin

- madame Marie-Lise Caffray, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Corinne Rogiez, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Emmanuel Daveluy, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Catherine Jaussème, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Jennifer Darras, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Nathalie Descamps, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Meriem Abdesselam-Touileb, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marion Ferrare, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Stéphanie Mixte, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Thibaud Gaucher, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Laurent Desquiens, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Marie-Line Duthoit, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Yannick Denimal, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Sophie Lempreux, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi de Lille République
- monsieur Frédéric Martin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Karine Peixoto, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Nagia Laouar, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Ludovic Masseur, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Cécile Renaut, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marjorie Cailbeaux, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Stéphanie Demailly, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Dalila Meddah, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Wibo, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Roxane Tison, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Sylvie Devincre, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lillers

- monsieur Jacques Vauchère, directeur adjoint de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Littoral
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Littoral
- madame Annie Marzac, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Littoral
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Littoral
- madame Marie-Pierre Guichard, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés Pôle emploi du Littoral
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Nicolas Lefèbvre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Muriel Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Paule-Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de Lomme
- madame Stéphanie Houzet, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Brahim Hamra, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Vichettra Mon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Samuel Vandaele, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Dorothee Seillier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dominique Sette, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Mickael Bocquet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare

- monsieur Mickael Lobry, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Laurence Duvivier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Eric Magnier, adjoint au directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Samy Garbaa, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Fabienne Lagneaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Régine Wascot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sebastia Balдинu, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Laurence Libert, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Christian Germain, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Maryse Avisse Bougrat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru

- monsieur Jean Paul Fernand, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Stéphanie Vandezande, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Claudine Bourey, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Karine Patron, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Sylvie Pelerin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Séverine Duverge, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Mariette Leroy, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Laetitia Trizac, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Maggy Fichaux, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Clément Lollieux, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Sylvie Camier, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- madame Karine Thorel, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Frédéric Dupont, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Pierre Passavant, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Martine Reiter, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Alain Saillant, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Martine Vienne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Sandrine Catez, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés

- monsieur Fabien Dufлот, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Sabah Azais, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Claire Balent, responsable d'équipe de production de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Michael Lepage, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint Amand-les-Eaux
- monsieur Stephane Urbin, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Julien Duclay, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Sylvie Ghysel, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Séverine Andrieux, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- monsieur Jean Marchand, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Pascale Thorens, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Corynne Ancelle Dupuis, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Sylvie Amblot, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- madame Sophie Her, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- madame Sandra Petitpas, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- madame Catherine Pion, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Péri
- madame Cecilia Régnier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Fanny Alonso responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Catherine Dryepont, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Anne-Sophie Diouf, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- monsieur Julien Ostorero, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Fabienne Duez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Héléne Hortemel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Blandine Masschelein, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Stéphanie Reyes, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble

- monsieur Philippe Defrancq, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Frédérique Lautret, directrice adjoint de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Youssef El Grimat, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Thierry Schmitz, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Deborah Coelho Fernandez, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Lecomte, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Mahée François, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sabrina Mallet, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Philippe Defrancq, professionnel hautement qualifié au sein de l'agence de Sin le Noble
- monsieur Benoit Dablemont, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Laurence Cousin, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Rodrigue Théry, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Delphine Leduc, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Marie-José Kapusciak, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- monsieur Moustapha Mebirouk, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Corinne Spenninck, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Nadia Mazna Przyborowski, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Gwenaëlle Ludes, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Stéphanie Vanwongerghem, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Centre
- madame Cathy Devienne, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- madame Naima Meddah, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- monsieur William Muller, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- madame Zineb Lazzaoui, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing Gand
- monsieur Franck Wignolle, adjoint au directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- madame Isabelle Carpentier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- monsieur François-Rémy Roesing, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales,
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiale

- monsieur Jean Michel Ranno, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- madame Laurence Dupont, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- madame Evelyne Ost, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Versant Nord Est
- monsieur Pierre Gembala, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du Versant Nord Est
- madame Carole Chaussou, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Corine Hiblot, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- monsieur Jacques Huet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Christophe Bonnard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Dominique Leterme, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Eddie Vancompennolle, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Isabelle Battel, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Frederic Croes, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Sylvie Demil, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Séverine Beha-Vebrugge, référente réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Anne Fourrier, responsable d'équipe de production au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du bassin de Lille
- monsieur Jamel Bennaceur, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de services spécialisés pôle emploi du bassin de Lille
- monsieur Bruno Quintard, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos
- madame Christine Ghesquière, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos
- monsieur Arnaud Dupriez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

Article IV – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article IX de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1°) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à :
 - monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- 2°) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros à :
 - madame Sylvie De Clercq, directrice territoriale transverse
 - monsieur Jean-François Tricot, adjoint à la direction territoriale transverse
- 3°) dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros à :
 - madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
 - monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
 - monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
 - monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
 - madame Valérie Brayet, responsable appui production
 - monsieur Jean-François Espalieu, responsable appui transverse
 - monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés
 - monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
 - madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées
 - monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
 - monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

Article V – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article IX de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1°) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :
 - monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - madame Sylvie De Clercq, directrice territoriale transverse
 - monsieur Jean-François Tricot, adjoint à la direction territoriale transverse
- 2°) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois à :
 - madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
 - monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
 - monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
 - monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
 - madame Valérie Brayet, responsable appui production
 - monsieur Jean-François Espalieu, responsable appui transverse
 - monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés
- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

Article VI – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article IX de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Sylvie De Clercq, directrice territoriale transverse
- monsieur Jean-François Tricot, adjoint à la direction territoriale transverse

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Jean-François Espalieu, responsable appui transverse
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés
- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

Article VII – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article IX de la présente décision,

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D.626-9 à D.626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Sylvie De Clercq, directrice territoriale transverse
- monsieur Jean-François Tricot, adjoint à la direction territoriale transverse

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Jean-François Espalieu, responsable appui transverse
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés
- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

Article VIII – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article IX de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

1°) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à :

- monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations

2°) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 1000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à :

- madame Sylvie De Clercq, directrice territoriale transverse
- monsieur Jean-François Tricot, adjoint à la direction territoriale transverse

3°) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), des allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à :

- madame Fabienne Mouquet, directrice des opérations
- monsieur Frédéric Debreyne, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint DDO en charge des activités centralisées
- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Jean-François Espalieu, responsable appui transverse
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés
- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées

4°) 1 000 euros, s'il s'agit des allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à :

- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Jean-François Espalieu, responsable appui transverse

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Nathalie Segers, référente réglementaire et applicatif de la plateforme activités mutualisées
- madame Michèle Marche, expert référent au sein de la plateforme de traitements centralisés de la direction territoriale transverse
- madame Dolorès Vandenaabeele, responsable d'équipe de production au sein des traitements centralisés
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production au sein des traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production au sein des traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production au sein des traitements centralisés

Article IX – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article X – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article XI– Territorialité des délégations de signature

Hors les délégataires référent réglementaire et applicatif désignés, les délégations de signature au sein des agences Pôle emploi visées à l'article III de la présente décision valent dans le champ territorial de compétence et d'intervention propre à chaque agence pôle emploi de rattachement. Les délégations de signature données aux autres délégataires s'exercent dans la limite de leurs attributions et pour leurs périmètres d'intervention

Article XII – Abrogation

La décision HdF n°2016-76 DS IPR du 25 octobre est abrogée

Article XIII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 1^{er} décembre 2016.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n°2016-83 DS PTF du 1^{er} décembre 2016

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'ordonnance n°2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnelle, notamment son article 9,

Vu le décret n°2006-440 du 14 avril 2006 modifié, pris pour l'application de l'ordonnance n°2006-433 du 13 avril 2006 relative au contrat de transition professionnelle.

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnel,

Vu la convention du 19 juillet 2011 relative au contrat de sécurisation professionnelle (CSP),

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur

Vu la délibération n°2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n°2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la délibération n°2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la délibération n°2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi

Vu la décision n°2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la décision n°2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n°2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu, ensemble l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article I – Correspondances, congés, autorisations d'absence, plaintes, ordres de missions et états de frais

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- 1°) les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Hauts-de-France
- 2°) tout acte, tout ordre de service ou correspondances se rapportant ou nécessaires aux missions de la plateforme des services et activités centralisées
- 3°) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes, promotions et indemnités,
- 4°) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme des services et activités centralisées
- 5°) les ordres de mission / autorisation de déplacements, les états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule, des agents placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements en région

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Rémi Lemaire, directeur de la plateforme services à distance
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations,
- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation (à l'exception des notes et des instructions visés au 1° du § 1, à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions :

- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Jean-François Espalieu, responsable appui transverse

- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Claire Vallet, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Dolorès Vandenabeele, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Richard Beuve, responsable d'équipe de production, contrôle recherche d'emploi
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Nathalie Monflier, responsable d'équipe production au sein de la plateforme services à distance

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 2 et 3 du présent article bénéficient de la seule délégation de signer les correspondances se rapportant aux activités de la plateforme, à titre temporaire et dans la limite de leur attribution

- madame Danièle Ramette, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Roxane Delmer, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Noelle Bossu, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Alain Laguilliez, agent de la plateforme activités mutualisées

Section 2 – Placement, contrôle de la recherche d'emploi, service de prestations - formations et recouvrement

Article II – Placement, service de prestations - formations et aides et mesures

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, aux fins d'exécution du service public de l'emploi au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons et lettre de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- prendre les décisions à la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- les décisions relatives aux primes, aides, mesures et autres prestations en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises versées par pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'état, du fond de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas
- signer les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles
- prendre des décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R5312-4 du code du travail
- signer les conventions financières relatives à l'aide individuelle à la formation,
- prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées.

- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions susvisées

§ 2 Bénéficient des délégations mentionnées au § 1 de l'article II à titre permanent :

- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés
- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Jean-François Espalieu, responsable appui transverse
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Claire Vallet, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Dolorès Vandenabeele, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations,
- monsieur Rémi Lemaire, directeur de la plateforme services à distance
- madame Nathalie Monflier, responsable d'équipe production, au sein de la plateforme services à distance
- madame Isabelle Worms, référent réglementaire et applicatif, au sein de la plateforme services à distance
- madame Nathalie Segers, référente réglementaire et applicatif, au sein de la plateforme activités mutualisés
- madame Sophie Vaquette, référente réglementaire et applicatif, au sein de la plateforme prestations formations

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 ci-dessus bénéficient, à titre temporaire, de la délégation de signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les lettres et bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi:

- monsieur Laurent Paillat, conseiller de la plateforme de traitement centralisé
- madame Edith Derycke, conseillère de la plateforme de traitement centralisé
- monsieur Abdelkrim Messaoudi, conseiller de la plateforme de traitement centralisé
- madame Nathalie Danset, conseillère de la plateforme de traitement centralisé
- madame Florence Vaste, conseillère de la plateforme de traitement centralisé
- madame Isabelle Godart, conseillère de la plateforme de traitement centralisé
- madame Aurélie Lepage, conseillère de la plateforme de traitement centralisé
- madame Sophie Vaquette, référente réglementaire et applicatif, au sein de la plateforme prestations formations
- madame Maryse Blaser-Philips, agent de la plateforme prestations formations
- monsieur Jean-Philippe Maillet, agent de la plateforme prestations formations
- madame Montserrat Pelayo, agent de la plateforme prestations formations
- madame Simone Rosenfelder, agent de la plateforme prestations formations
- madame Caroline Goeman, agent de la plateforme prestations formations
- madame Josselyne Legrand, agent de la plateforme prestations formations
- madame Béatrice Paluch, agent de la plateforme prestations formations
- madame Amélie Vasseur, agent de la plateforme prestations formations
- madame Michèle Margeri, agent de la plateforme prestations formations
- madame Claudia Hucleux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Siham Houmir, agent de la plateforme prestations formations
- madame Isabelle Genty, agent de la plateforme prestations formations
- madame Hélène Delaire, agent de la plateforme prestations formations
- madame Chantal Torres, agent de la plateforme prestations formations

- madame Emmanuelle Glorieux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Emmanuelle Leleux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Monique Tabary, agent de la plateforme prestations formations
- madame Christelle Carpentier, agent de la plateforme prestations formations
- madame Marie-Geneviève Dessaint, agent de la plateforme prestations formations
- madame Anne Baudelot-Ranson, agent de la plateforme prestations formations
- madame Annie Wantiez, agent de la plateforme prestations formations
- madame Christelle Blondin, agent de la plateforme prestations formations
- madame Marlène Boilet, agent de la plateforme prestations formations
- madame Marjorie Fontaine, agent de la plateforme prestations formations
- madame Fanny Chefdeville, agent de la plateforme prestations formations
- madame Bernadette Rigaux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Jenny Prudhomme, agent de la plateforme prestations formations
- madame Isabelle Brunel, agent de la plateforme prestations formations
- madame Carine Joly, agent de la plateforme prestations formations

§ 4 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les commandes ou lettre de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi
- les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés
- madame Valérie Secq responsable d'équipe de production A2S Bassin Lillois
- monsieur Michel Ledda responsable d'équipe de production A2S Hainaut
- madame Nathalie Notebaert responsable d'équipe de production A2S Grand Littoral
- madame Maryvonne Payeux responsable d'équipe de production A2S Artois Ternois

Article III – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R.1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Déléataires :

- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés
- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Jean-François Espalieu, responsable appui transverse
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

Chaque déléataire ci-avant désigné aux § 2 et 3 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article IV – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés

à effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations et majorations de retard et autres ressources visées à l'article IV § 1 et prendre les décisions relatives à sa mise en exécution.

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés
- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et prendre les décisions relatives à sa mise en exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Jean-François Espalieu, responsable appui transverse
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

bénéficient de la même délégation, à titre temporaire.

Article V – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

- 1°) Délégation permanente de signature est donnée, pour au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France à :
 - madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées, à
 - monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
 - monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés
- pour, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop dans la limite de leur attribution et dans la limite de 48 mois
- pour, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou au fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L.5421-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de leur attribution et dans la limite de 48 mois
- 2°) En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au 1°) du § 1, madame Valérie Brayet et monsieur Jean-François Espalieu, responsables des traitements centralisés, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire, dans la limite de leurs attributions et dans la limite de 24 mois.
- 3°) En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux 1°) et 2°) du § 1 bénéficient de la délégation, à titre temporaire, dans la limite de leurs attributions et dans la limite de 12 mois.
 - monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
 - monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
 - madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
 - madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance
 - madame Agnès Morabito, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
 - madame Claire Vallet, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
 - monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
 - madame Céline Cacheux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
 - madame Dolorès Vandenabeele, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
 - monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
 - monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
 - monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
 - monsieur Richard Beuve, responsable d'équipe de production, contrôle recherche d'emploi
- 4°) Délégation permanente de signature est donnée à
 - madame Nathalie Segers, référente réglementaire et applicatif au sein de la plateforme activités mutualisés
 - monsieur Stéphane Carpentier, agent de la plateforme activités mutualisées,
 - madame Danièle Garnier, agent de la plateforme activités mutualisées,
 - madame Catherine Hennerez, agent de la plateforme activités mutualisées,
 - madame Florence Malric, agent de la plateforme activités mutualisées,
 - madame Priscillia Delbarre, agent de la plateforme activités mutualisées,
 - madame Isabelle Toupet, agent de la plateforme activités mutualisées
 - madame Noelle Bossu Guerville, agent de la plateforme activités mutualisées
 - madame Sophie Bitot, agent de la plateforme activités mutualisées
 - madame Isabelle Loffredo, agent de la plateforme activités mutualisées

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, dans la limite de leur attribution et dans la limite de 6 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pole emploi une convention de gestion, dans la limite de leur attribution et dans la limite de 6 mois.

§ 2 – Remise de dette

- 1°) Délégation permanente de signature est donnée à :
 - monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
 - monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés
 - madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, madame Valérie Brayet et monsieur Jean-François Espalieu, responsables des traitements centralisés, bénéficient de la même délégation, avec la même limite de montant, à titre temporaire.

- 2°) Délégation permanente de signature est donnée à :
 - monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
 - monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
 - madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
 - madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance
 - madame Agnès Morabito, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
 - madame Claire Vallet, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
 - monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
 - madame Céline Cacheux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
 - madame Dolorès Vandenabeele, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
 - monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
 - monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
 - monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

- 1) Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, madame Valérie Brayet et monsieur Jean-François Espalieu, responsables des traitements centralisés, bénéficient de la même délégation avec la même limite de montant, à titre temporaire.

2) Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Myriam Dumoulin, directrice adjointe de la plateforme de services à distance
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Claire Vallet, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Dolorès Vandenaabeele, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, madame Michèle Marche, experte référent au sein de la direction des traitements centralisés du réseau, bénéficie de la même délégation avec la même limite de montant, à titre temporaire.

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1 et 2 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution

Article VI – Production au passif des entreprises en procédure collective et autres recouvrement de créances

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Claude Thierry, directrice de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sullivan Hottin, directeur des services à distance et des traitements centralisés
- monsieur Eric Coyette, directeur adjoint des traitements centralisés

au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article IV de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que celles visées à la section 2 «Placement, services de prestations, formations, recouvrement» de la présente décision, engager et conduire les voies d'exécution y afférent

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- monsieur Jean-François Espalieu, responsable appui transverse

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article VII – Territorialité

La plateforme des services et des activités centralisées ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale

Article VIII – Abrogation

La décision HdF n°2016-79 DS PTF du 25 octobre 2016 est abrogée.

Article IX – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 1^{er} décembre 2016.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France